

SEMINAIRE INTERREGIONAL ANTILLES-GUYANE

LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE DANS LES ANTILLES ET EN GUYANE

Un réseau d'acteurs entre prévention sociale et prévention situationnelle

ACTES DU SÉMINAIRE

Cayenne, 27 et 28 mai 2010





C						
CRPV Guyane	Les com					
Séminaire Prévention de la Délinquance dans les Antilles et en Guyane - 27 et 28 ma	mentaires et les analyses développées n'engagent que leurs auto					
i 2010	eurs.					
1						

SOMMAIRE

Les Centres de Ressources Politique de la Ville	p. 5
Présentation des intervenants	p. 7
Liste des participants	p. 10
Programme du séminaire	p. 12
Allocutions d'ouvertures	p. 13
I - La délinquance en Guyane	p. 19
Les caractéristiques de la délinquance	p. 20
La population délinquante de Cayenne	p. 22
La politique de prévention de la DDSP	p. 23
II- Les caractéristiques de la délinquance dans les Antilles.	p. 24
Les origines et les formes de la délinquance en Guadeloupe	p. 25
Les instruments de lutte contre la délinquance en Guadeloupe	p. 33
III- Quels modèles de prévention ?	p. 44
L'émergence des politiques de prévention de la délinquance en France	p. 44
L'évolution des politiques de prévention de la délinquance	p. 47
IV- Les conséquences de la RGPP dans le domaine de la prévention de la délinquance?	p. 53
V- Restitution des ateliers	p. 59
VI - Prévention situationnelle : la vidéoprotection	p. 79
Clôture du séminaire	p. 87
Remerciements	p. 89
Annexes	p. 90

PRFAMBULFS

Éric LENOIR, Directeur de la prévention de la délinquance et de l'habitat,

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

La prévention de la délinquance s'est progressivement affirmée comme le corollaire de la répression dans une politique globale de sécurité. Elle constitue une condition importante pour garantir la tranquillité publique mais également préserver la cohésion sociale. Elle est ainsi un axe central des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et une priorité de l'Etat réaffirmée par le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (2010-2012). Cette question revêt une importance particulière en Guyane mais également dans les Antilles où une délinquance élevée et protéiforme, souvent violente et juvénile se nourrit largement de l'exclusion économique et sociale et de conditions d'habitat dégradées.

C'est pourquoi, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acsé) soutient le développement des actions de prévention de la délinquance au titre des crédits de la politique de la ville mais également du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Référent du siège de l'Acsé pour la Guadeloupe et donc sensible à la situation ultramarine, c'est avec intérêt et plaisir que j'ai accepté d'accompagner le centre de ressources politique de la ville de Guyane dans l'animation du séminaire inter-régional organisé en mai 2010 sur la prévention de la délinquance.

J'y ai vu l'occasion de parfaire mes connaissances des spécificités, des problèmes de délinquance mais également des avancées de la Guyane et des Antilles dans ce domaine tout en m'efforçant d'apporter un modeste soutien au développement de la prévention de la délinquance dans ces départements éloignés où, peut-être plus qu'ailleurs, l'amélioration de la sécurité se conjugue avec le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

Sans méconnaitre les difficultés importantes rencontrées par ces territoires, j'ai été séduit par le dynamisme et l'investissement des acteurs concernés ainsi que par le caractère innovant de certaines des réponses apportées (notamment dans le champ de la médiation interculturelle).

Sans faire fi des singularités du contexte local, j'ai pu observer que la prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes, la prévention de la récidive ou encore le développement de la médiation en rapport avec la régulation des conflits constituent des enjeux prioritaires localement en adéquation avec les axes structurants du programme des interventions de l'Acsé.

Mais plus que tout, au terme de ce séminaire et de mes échanges avec les acteurs locaux, je ressors avec la conviction chevillée au corps que la réussite de la prévention de la délinquance repose pour une large part sur la volonté et la capacité d'élus, de responsables institutionnels et d'acteurs publics, privés et associatifs à travailler ensemble dans un cadre partenarial et éthique structuré et reposant sur la confiance et la complémentarité des interventions.

A n'en pas douter l'action du centre de ressources est particulièrement précieuse pour aider à construire et alimenter cette culture partagée de la prévention et du partenariat dans la durée.

Jean-Raymond PASSARD, Président du CRPV Guyane

L'année 2011 signe le trentième anniversaire des évènements du quartier des Minquettes à Vénissieux en banlieue lyonnaise. De violents affrontements qui signaient le premier acte de résistance d'une jeunesse discriminée et dont l'avenir était sacrifié. Des émeutes qui mettaient sous les projecteurs l'existence de territoires dégradés, de ghettos périphériques et de cités insalubres.

La crise profonde des banlieues mettait en exergue une exigence de reconnaissance et d'intégration. Le principe de distinction et de répartition spatiale des classes sociales s'était mué en mécanique ségrégative violente et injuste au bord de l'implosion. Suite à l'impasse économique générée par le choc pétrolier et au chômage de masse, les cités radieuses des classes moyennes avaient laissé place au logement du dernier choix et à la concentration excessive des populations en grande difficulté.

Les premières réponses de l'Etat instituent les opérations anti été chaud et la mission banlieue 89, prémices de dispositifs visant la régulation d'une jeunesse pour laquelle école et insertion professionnelle tendaient vers l'impossible. L'intervention publique nécessitait d'être revue en profondeur et d'intégrer une logique de territorialisation. Le principe d'action unique et indivisible s'arrêtait manifestement aux portes des quartiers, leur traitement devait engager une réflexion pour un développement social et urbain. La politique de la ville était née.

Petite introduction qui laisse apparaître comment les pouvoirs publics ont pris acte de la faillite de leurs services et ont dû renouveler leurs interventions. Les premières actions au titre de la prévention de la délinquance illustre la reconnaissance de la particularité des territoires où cette nouvelle intervention s'est exercée.

Aujourd'hui la prévention de la délinquance est une politique publique à part entière qui intéresse l'ensemble des professionnels et des élus concernés par les quartiers sensibles. Elle signe l'émergence de nouveaux métiers, de nouvelles compétences et surtout la nécessité de produire et de valoriser une connaissance locale pour garantir la mise en œuvre de projets efficients.

En Guyane, le manque de débouchés économiques et l'importance de la jeunesse - entre autres facteurs - provoque une délinquance de subsistance, une économie informelle et illégale qui doit interroger l'ensemble des acteurs de la société guyanaise. La mobilisation doit être globale et favoriser l'émergence de propositions économiques, urbaines, d'éducation et de formation qui répondent à l'exigence d'avenir d'un guyanais sur deux.

Le centre de ressources de la politique de la ville de Guyane s'inscrit dans cette démarche en accompagnant les professionnels. Les actes du séminaire qui vous sont proposés, le groupe de travail permanent des coordonnateurs du CLSPD et les prochaines actions de formation illustrent notre implication dans l'accompagnement de cette politique publique pour la construction d'un modèle de prévention globale.

Les Centres de Ressources Politique de la Ville

Dès le début des années 90, les grands acteurs de la Politique de la ville, désormais structurés au sein d'un ministère, et les territoires les plus avancés sur les questions de développement social et urbain soulignent l'intérêt de créer des centres de ressources de la Politique de la ville. C'est ainsi que sont nés en 1993, le CR-DSU Rhône-Alpes, Profession Banlieue en Seine-Saint-Denis et le centre de ressources du secrétariat général à la ville. Sous l'impulsion du Comité Interministériel des Villes (CIV), 18 centres de ressources maillent aujourd'hui une grande partie du territoire national. Le CRPV Guyane a été crée en septembre 2002. La mission centrale d'un centre de ressources est directement liée à l'analyse des besoins des acteurs de la Politique de la ville et au lien ténu que l'Etat et les collectivités entretiennent avec les territoires.

Le récent cadre de référence des centres de ressources de la politique de la ville précisent les principes d'actions de ces structures.

- « Leur ancrage territorial : Quelle que soit leur échelle d'intervention, les centres de ressources sont en prise avec la réalité du terrain, duquel ils ont une connaissance approfondie.
- Un regard néanmoins distancié: Malgré leur proximité de la réalité locale, ils constituent un lieu « tiers », qui dépasse les seules logiques institutionnelles, et qui, de ce fait, est propice à l'échange et à la mise en débat.
- L'accompagnement du réseau d'acteurs : Les centres de ressources constituent bien souvent la pierre angulaire du réseau local d'acteurs de la politique de la ville, réseau qu'ils contribuent à édifier et à entretenir.
- La co-élaboration des pratiques et des connaissances : Les centres de ressources se situent dans une perspective de construction collective des méthodes et du savoir par l'ensemble des acteurs et professionnels, contribuant ainsi à forger entre eux une culture commune.
- L'approche transversale des enjeux : L'action des centres de ressources transcende la seule approche thématique, décloisonne les logiques par dispositif et se situe au-delà des préoccupations individualisées des acteurs.
- Le développement de synergie avec la recherche : Les connaissances résultant des pratiques professionnelles et de l'observation de terrain font l'objet de débats réguliers avec les chercheurs et

les experts. Les centres de ressources sont ainsi un lieu de valorisation de la connaissance, mais également d'identification de préoccupations nouvelles. »

Ces missions essentielles se répartissent en deux axes majeurs : la qualification et la mise en réseau des professionnels ; la capitalisation et la diffusion des connaissances.

Les perspectives de développement observées en Guyane et le niveau de compétence exigé pour organiser ce développement ont assorti ces deux axes d'un **Observatoire Local de Territoire** qui confère au centre de ressources de Guyane une capacité de production de documents techniques à visée professionnelle et d'aide à la décision.

Plus d'informations sur www.crpv-guyane.org

PRESENTATION DES INTERVENANTS





Eric LENOIR

Directeur de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance et de l'habitat

Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (Acsé).

Diplômé de l'IEP d'Aix-en-Provence et d'un DEA d'études politiques de l'Université Aix-Marseille III, Eric Lenoir est depuis 2007, directeur du service citoyenneté et prévention de la délinquance à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acsé), puis depuis fin 2010 directeur de la direction prévention de la délinquance et habitat.

Dans ce cadre, il est notamment chargé de :

- la gestion et du suivi de la mise en œuvre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),
- du développement de la thématique « citoyenneté et prévention de la délinquance » des CUCS,
- de la gestion et du suivi du programme Ville, vie, vacances (V,V,V),
- -de la gestion et du suivi du volet « habitat et cadre de vie » des CUCS ainsi que des diagnostics GUP.
- Il a auparavant exercé différentes responsabilités en rapport avec ces questions : responsable prévention sécurité à la commune d'Epinay-sur-Seine, consultant au sein d'un cabinet de conseil spécialisé, chargé de mission à la délégation interministérielle à la ville.

Intervenant dans plusieurs formations supérieures, il est en particulier co-auteur de trois ouvrages :

- « Politique de la ville et prévention de la délinquance » Editions de la DIV (2004),
- « La médiation sociale, une démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique » Editions de la DIV (décembre 2004).
- « La prévention de la délinquance » (avec Richard Bousquet), collection Questions judiciaires, Presses universitaires de France (octobre 2009).

Plus d'informations sur l'Acsé...

www.lacse.fr

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

209, rue de Bercy - 75585 Paris cedex 12

Tél.: 01 40 02 77 01





Michel MARCUS

Délégué général au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)

Après avoir exercé des fonctions de juge au pénal et au civil dans les juridictions de Lille et de Paris, puis d'administrateur au Ministère de la Justice, Michel MARCUS a participé à la création de la politique de prévention et de sécurité en France à partir de 1982. Puis à celle de la Politique de la ville. Il participe en 1983 à la rédaction du rapport Bonnemaison sur «prévention, répression, solidarité».

Il fonde en 1987 le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU), réseau et lieu d'échanges de plus de 300 collectivités, dont l'expertise en matière de prévention et de politiques locales de sécurité urbaine est aujourd'hui reconnue par les institutions européennes, telles que la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe.

Les activités du FESU sont renforcées par l'action locale de plusieurs forums nationaux du Forum Français, créé en 1992. Mais aussi des forums italiens, belges, espagnols, luxembourgeois jusqu'au Forum Portugais, inauguré en septembre 2005.

Auteur de nombreuses publications traitant des thématiques de la prévention de la criminalité, Monsieur Marcus est également le co-fondateur et le vice-président du Centre International pour la Prévention de la Criminalité (Montréal), et membre de l'ISPAC (International Scientific and Professional Advisory Council of the United Nations – Crime Prevention and Criminal Justice Programme).

Plus d'informations sur le FFSU... www.ffsu.org

Forum Français pour la Sécurité Urbaine 10, rue de Montiboeufs - 75020 Paris

Tél.: 01 40 64 49 00

E-mail: ffsu@urbansecurity.org



Gaëlle COMPPER-DURAND

Docteur en droit et criminologue

Diplômée des Universités de Paris I (Panthéon Sorbonne) et Paris II (Assas), Gaëlle COMPPER-DURAND enseigne depuis 1998 à l'Université des Antilles Guyane (Campus de Fouillole, Guadeloupe).

Universitaire et chercheur, Gaëlle COMPPER-DURAND est membre fondateur de la Société d'Etudes Juridiques et Politiques de la Guadeloupe (S.E.J.P.G.) ainsi que du Groupe de recherches en histoire du droit et des institutions d'Outre-mer (G.R.E.H.D.I.O.M.) et dans ce cadre, a contribué à divers colloques et publications.

En outre, durant plusieurs années, elle a exercé la fonction de chef de projet sécurité et prévention de la délinquance pour la conurbation centre de Guadeloupe (Abymes, Baie-Mahault, Gosier, Pointe-à-Pitre), puis de chargée de mission citoyenneté et prévention de la délinquance au sein du CUCS de cette conurbation.

Coordinatrice du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) du Grand centre, elle a été notamment chargée de : la création et l'animation du CISPD, la création et la mise en œuvre du Contrat local de sécurité (CLS), la programmation et le suivi des actions éligibles au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et au programme « Ville Vie Vacances », le développement de la thématique citoyenneté et prévention de la délinquance du CUCS.

Gaëlle COMPPER-DURAND a créé en 2010 son cabinet de consultant spécialisé dans les politiques publiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Contact
Mme COMPPER-DURAND, Polis Etude
polis.etude@live.fr
06.90.73.54.61

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM - PRENOM	FONCTION - STRUCTURE	
AIMABLE Jean Marc	Chef de projet CUCS Rémire-Montjoly	
ALAVOINE Cyril	Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Guyane	
ALPHA Mickael	Chef de projet CUCS Communauté de Communes nord Basse-Terre Guadeloupe	
ALY Emmanuel	Elu à la sécurité- ville de Cayenne	
AUPRAT Mario	Police municipale de Matoury	
BALLONARD Emmanuel	Membre du CLSPD de Saint Laurent du Maroni	
BARTHELEMY Norma	Délégation Régionale Interministérielle à la Ville (DRIV Guyane)	
BARTHELEMY Sylvianne	SEMSAMAR (bailleur social)	
BENETEAU Dave	Coordonnateur Projet Réussite Educative (PRE) Cayenne	
BESANCON Laurence	CRPV Guyane –directrice par intérim	
BLACKELY Michèle	Responsable dispositif violence, Rectorat de Guyane	
BOUDEHRI Nadir	Anthropologue consultant	
BOULEGUE Jean Michel	PJJ - Directeur départemental de Guyane	
CHATEAUBON M.	Chef de projet quartiers sensibles – les Abîmes – Guadeloupe	
COLLIOU Erwan	Coordinateur Projet Réussite Educative (PRE) Matoury	
COLOMBANI Alain	Direction départementale de la Jeunesse et des Sports	
COMPPER DURAND Gaëlle	Docteur en droit et criminologue	
CORRE Philippe	PJJ – Directeur départemental adjoint	
JEAN-GILLES Rodolphe	Compagnie gendarmerie de Matoury	
COUCHY Brigitte	Responsable service action sociale Mairie Matoury	
DASILVA ANDRADE Béatrice	Association GACID	
DECHITEL Joël	Directeur association SHI ROZO	
DEVEAUX Ambroise	Sous-préfet à la Cohésion sociale et à la jeunesse	
SOTONG Angeline	Médiatrice association 2eme chance (A2C)	
DOCET Monica	CRPV Guyane - documentaliste	
EDWIN Donatus	Police municipale Matoury	
FOURESTIER Christelle	Chargée de mission éducation DSRU Cayenne	
FREDERIC Thierry	Chargé de mission prévention de la délinquance santé/ Chef de projet CUCS de	
LEBLANC	DGSP Conseil Général	
GOUPILLIER Elisa	Chargée de mission CLSPD Matoury	
GUIOUGOU Eliane	Elue déléguée à la politique de la ville et sécurité- CA Pontoise	
HERMENEGILDO GOMES José	Médiateur en santé publique association DAAC	
IBO Françoise	Educatrice PJJ	
JAMES	Directrice GACID	
JEANNEAU Estelle	Directrice association AKATI'J	
JOIGNY Richard	Responsable équipe mobile de sécurité, Rectorat de Guyane	
KINGSTON Gloria	Equipe mobile de sécurité, Rectorat de Guyane	
LENOIR Eric	Directeur service prévention de la délinquance, Acsé	
LINDAU Sylviane	Chargée de mission Citoyenneté Cayenne	
MARCUS Michel	Délégué Forum Français pour la Sécurité Urbaine	
MBOUP Jacqueline	CRPV Guyane –chargée de mission capitalisation, animation de réseaux	
MELLONI Serge	Chef de service SHI ROZO	
-		

NOM - PRENOM	FONCTION - STRUCTURE
NORESKAL Jiovanna	Coordinatrice Atelier Santé Ville (ASV) Rémire-Montjoly
FERNANDES Duarte	Commandant de la Gendarmerie de Guyane
NORMAND Aurélia	Coordonnatrice éducation (DSRU Cayenne)
PARADIS Roland-Pierre	Chargé de mission CLSPD Cayenne
PASSARD Jean-Raymond	CRPV Guyane, Président
PETIT Elodie	Association l'Arbre Fromager
PIALOU Aurélie	Chargée de mission association DAAC
PITRAS M.	Association Mama Bobi
PORTE Lesley	Directrice Arbre Fromager
RAMDASS Calvin	Animateur social association DAAC
RAYMOND Rodolphe	Chef de la police municipale Rémire Montjoly
REZKI François	Président association Guyane Promo Santé
ROBERT Magali	UEHD éducatrice
ROBIN Michèle	PCVS Proviseur Conseil Vie Scolaire
ROGIER Albert	Chargé de mission éducation Rémire-Montjoly
ROURA Marie-Thérèse	Déléguée du Préfet Guyane
SAINT CLAIR Ketty	DRIV – chargée de mission
SCHNEIDER François	Procureur de la République Guyane
TESSIER	Educateur spécialisé DDJS
THIBAULT Julie	Association Arbre Fromager
VARLIN Jeanne	Chef de projets CUCS Kourou
VERIN Dominique	Educateur association Maluana
VIGOUROUX Gérard	SGAR Guyane
ZIEGLER Patrick	Professeur technique UEMO PJJ Kourou
ZULEMARO Viviane	Chef de service ASE Conseil Général
PERROUD Marc	Association Mama Bobi
COMBEAUX Chaska	FOURKA éducatrice spécialisée
KANAMMA Françoise	Association AKATI'J
JOSEPH Simone	Association AKATI'J
SAUSSENEAU Romain	Association AKATI'J
MONTLOUIS DEVA Line	Déléguée régionale aux droits des femmes
JUDITH Rudy	Semsamar
CASTELLS Thierry	DRIV

Élue politique de la ville Kourou

Chef de service Région Guyane

NIVEAU Isabelle

BEAUDI Nadine

PROGRAMME DU SEMINAIRE

Jeudi 27 Mai

8h30 - 9h00 Accueil des participants et allocutions d'ouverture

Monsieur le Président de Région ou son représentant.
Johann Mougenot, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet.
Eric Lenoir, Directeur du service citoyenneté et prévention de la délinquance (Acsé).
Michel Marcus, Délégué général du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU).
François Schneider, Procureur de la République.
Jean-Raymond Passard, Président du CRPV Guyane.

9h00 - 10h30 Les formes de délinquance dans les Antilles et en Guyane

Colonel François Müller ou son représentant, Commandant de la gendarmerie de Guyane . Cyril Alavoine, Directeur Départemental de la Sécurité Publique. Gaëlle Compper-Durand, Docteur en droit et Criminologue, Consultante en Guadeloupe.

11h -11h45 Quels modèles de prévention?

Eric Lenoir, Directeur du service citoyenneté et prévention de la délinquance (Acsé).

11h45 - 12h30 Les conséquences de la RGPP dans la prévention de la délinguance

Michel Marcus, Délégué général du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU).

14h - 16h Atelier 1. La prévention de la délinquance chez les mineurs

Quelles réponses apporter aux mineurs délinquants? Qu'en est-il des actions menées en milieu scolaire, des actions complémentaires d'aide à l'insertion, de la parentalité, de la réinsertion des jeunes délinquants.

Atelier 2. Justice, prévention de la délinquance et de la récidive.

Que signifie prévenir la récidive? Quels en sont les différents leviers? Quelles sont les mesures alternatives à l'incarcération et quel est le rôle que peuvent jouer les villes en la matière? Quelles relations possibles entre la Justice et les Maires?

Atelier 3. La médiation sociale liée à la régulation des conflits.

Quelle médiation par rapport aux spécificités des quartiers? Quelle articulation entre les forces de police et les médiateurs? Comment optimiser la médiation sociale dans les structures identifiées au sein des quartiers?

Vendredi 28 Mai

8h30 - 10h30 Restitution des ateliers





11h -12h Prévention situationnelle : la vidéoprotection

Michel Marcus, Délégué général du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU).

12h - 12h30 Clôture du séminaire

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE



▲ Auditorium de la Cité Administrative Régionale

► De gauche à droite : JR Passard (CRPV), M. Marcus (FFSU), E. Lenoir (Acsé), Y. Mougenot (Préfecture de Guyane)



Notre but est de rappeler la loi, elle est très peu connue, on s'en rend compte tous les jours. Ce travail est loin d'être évident surtout dans les conditions de sous-effectifs dans lesquelles nous travaillons.

La Guyane a une sociologie très particulière avec des milliers de kilomètres de frontières internationales, ces pays frontaliers sont pour le moins « turbulents ». La Guyane est un pays plutôt calme par rapport au reste de l'Amérique du Sud. Les flux migratoires sont massifs et entrainent un certain nombre de problèmes de délinquance, une délinquance violente, qui est exceptionnelle en Guyane. Nous sommes le troisième département le

plus violent de France derrière la Seine-Saint-Denis et ex aequo avec la Guadeloupe. On arrive à faire baisser la délinquance mais je reste extrêmement modeste en la matière.

On incarcère énormément, on fait beaucoup répression. On l'exerce dans des proportions que la métropole ne connait pas. On incarcère beaucoup plus que dans les Alpes Maritimes ou les Bouches du Rhône, par exemple, sont des départements qui particulièrement lourds en termes d'incarcération. Manifestement, cela ne suffit pas.

La Guyane est un pays « ouvert », où les gens circuleront toujours. La violence est de plus en plus intégrée dans les modes de fonctionnement de la population. Nous avons certes une baisse de la délinquance mais il ne

faut pas être hypocrite, il y aussi des hausses. C'est ce que l'on constate pour certains vols à mains armées extrêmement violents.

Le travail mené par la Gendarmerie, la Police et la Justice est impressionnant. Vues les conditions dans lesquelles travaillent la Justice, nous nous en sortant pas si mal.

J'ai la faiblesse de penser que quand on en arrive à la Justice il est peut être un peu tard. Et c'est l'objet de ce séminaire que de traiter de la prévention de cette délinquance. Il faut commencer à véritablement réfléchir à ce que I'on peut faire avec les enfants notamment. La justice a son rôle à jouer mais je crois que l'on a tous notre rôle à jouer, le Département, par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les autres collectivités locales, les associations, les autorités administratives de manière générale pour essayer de faire en sorte que les enfants d'aujourd'hui ne soient pas les délinquants de demain. C'est peut être plus difficile en Guyane qu'ailleurs compte tenu de toutes ses particularités, cela nécessite l'action ferme et coopérative de tous les intervenants.

C'est l'occasion de ce séminaire que de discuter ensemble de la prévention de la délinquance. La Justice est utile dans le domaine des actions de rappel à la loi, en parallèle de ses actions de répression.

Bonjour à tous, je suis très heureux de vous voir aussi nombreux, de voir un public aussi varié. Le Centre de ressources est une structure d'appui aux acteurs de la Politique de la ville. Nous avons pour mission de mettre ces acteurs en relation pour qu'il y ait une véritable politique de concertation, qu'il y ait un travail en commun. L'objectif est de créer des échanges d'expériences et d'étudier comment il peut y avoir des adéquations et des adaptations sur nos territoires.

Je m'aperçois qu'en Guyane, au travers des diagnostics et des CLSPD qui commencent à se mettre en place, qu'il y a une structuration des acteurs de la prévention de la délinquance. Il nous semblait urgent et intéressant de rassembler ces acteurs avec une préoccupation première pour nous, qui est d'être en adéquation avec les besoins du terrain. Il faut qu'avec les moyens dont nous disposons- les crédits- que nous soyons plus efficaces sur le terrain.

Je remercie nos invités d'avoir pu se déplacer : M. Eric LENOIR qui est Directeur du service Citoyenneté et Prévention de la Délinquance de l'Acsé, M. Michel MARCUS, Délégué Général au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine et Mme Gaëlle COMPPER-DURAND Docteur en droit et Criminologue qui vient de la Guadeloupe et qui pourra nous donner sa vision des choses du côté des Antilles.

L'objectif de la première partie du séminaire a été d'accompagner nos invités sur le terrain et d'aller à la rencontre des acteurs associatifs et de certains membres du CLSPD. Le temps des Ateliers vous permettra, je le souhaite, d'échanger entre acteurs institutionnels ou de terrain, de manière à ce qu'on ne soit pas sur un énième séminaire, mais plutôt sur une utilisation des expériences.

Pour continuer sur l'action du CRPV, nous disposons d'un Observatoire Local des Territoires. Nous avons conventionné il y a deux ans avec différents services pour pouvoir donner aux chiffres de la délinquance du sens, pour analyser et évaluer les politiques locales mises en place dans ce domaine. Il s'agit d'analyser ces chiffres dans un contexte global dans lequel sont mis en place des dispositifs qui ne concernent pas uniquement la délinquance mais des actions menées dans le cadre des Programmes de Réussite Educative par exemple.

J'espère que ce séminaire permettra de faire émerger un certain nombre de pistes qui pourront favoriser votre travail au quotidien.

Je remercie la DRIV avec qui nous avons une très forte collaboration pour mettre ce type d'événement en place et j'attends avec impatience les conclusions de ce séminaire.

Merci de m'avoir invité à participer à ce séminaire et de m'avoir permis de rencontrer un certain nombre d'acteurs sur Cayenne et Saint-Laurent du Maroni.

En quoi l'Acsé est amenée à intervenir sur ces champs thématiques et quels peuvent être les enjeux liés à des journées comme celles-ci?

L'Acsé a été créée par la Loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006. C'est un établissement public administratif qui est le pendant de l'ANRU, autre établissement qui intervient sur le champ de la rénovation urbaine. Vous avez aussi sur votre département des projets de rénovation urbaine notamment sur les communes de Kourou, Cayenne et Matoury. Nous avons pu voir certains des quartiers concernés avanthier.

L'Acsé est pour sa part compétente sur le volet « humain » ou social de la Politique de la ville, compétences auxquelles se sont adjointes d'autres thématiques d'intervention que je vais évoquer.

L'Acsé est en premier lieu l'opérateur financier de l'Etat pour la politique de la ville.

Elle apporte dans le prolongement de la Délégation Interministérielle à la Ville, les financements nécessaires au développement des programmes d'actions dans le cadre de la contractualisation locale des Contrats Urbains de Cohésion Sociale. A partir d'un diagnostic des besoins inhérents à chaque territoire, les élus et leurs partenaires développent des programmes d'actions que nous soutenons.

Les cinq thématiques prioritaires dans ces CUCS sont en adéquation avec les besoins particuliers de la Guyane, sans hiérarchiser leur importance, au regard de ce que j'ai pu constater sur le terrain :

- La santé incarnée en particulier par les ateliers santé ville (ASV) On voit bien que pour votre département, ce volet est crucial par rapport aux conduites à risque, aux problèmes de grossesse précoce, à un certain nombre de maladies (sida par exemple) qui se développent plus fortement qu'en métropole, à un accompagnement psychologique lié à la dépendance à l'alcool ou la drogue.

- Le volet éducation qui est important dans un département où la jeunesse de la population est considérable. J'ai vu hier 25 écoles dans une ville comme Saint-Laurent, au regard de la taille de la ville c'est évidemment largement supérieur à la moyenne nationale. Il y a des enjeux importants pour assurer l'accompagnement de ces enfants et jeunes

mais aussi pour lutter contre le décrochage scolaire, avec l'appui que peuvent apporter les ERE dans ce cadre.

-Le volet emploi, développement économique dans un territoire où le taux de chômage est conséquemment supérieur à la moyenne nationale. On voit à quel point il est important de construire un programme d'actions global sur ce sujet depuis l'accompagnement des jeunes dans l'accès à la formation mais aussi dans l'accès à l'emploi et puis toute l'aide à la création d'activité à travers les dispositifs de Zones Franches Urbaines tels qu'ils peuvent exister en Guyane, à Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni.

Le volet « habitat et cadre de vie » s'agissant notamment de l'accompagnement de la rénovation urbaine sur les quartiers agréés par l'ANRU et de la dimension Gestion Urbaine de Proximité. Une thématique qui fait régulièrement le lien avec les questions de tranquillité publique, qui suppose construire des partenariats spécifiques entre collectivités, Etat et bailleurs concernant en particulier la manière dont les espaces publics sont gérés tant en terme de prévention des dégradations, de veille technique et de prévention des conflits qui peuvent être liés à l'appropriation de ces espaces par certains groupes de jeunes.

- Le volet Prévention de la Délinquance et Citoyenneté. Historiquement cet axe a toujours été soutenu au titre de la Politique de la ville et ce, depuis de nombreuses années. Jusqu'à la fin 2006, il y avait pour principaux crédits d'Etat sur ce champ les crédits Politique de la ville, jusqu'à ce que le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) soit créé par la Loi du 5 mars 2007. Aujourd'hui les crédits de la Politique de la ville continuent à financer des actions de prévention de la délinquance dans le cadre des CUCS.

L'Acsé finance des actions sous la responsabilité du Préfet, délégué territorial de l'Agence. L'accompagnement à la mise en œuvre de ces politiques se fait avec le Souspréfet délégué à la cohésion sociale et à la jeunesse, dont je salue l'arrivée toute récente, et par les délégués du Préfet qui incarnent aussi cette présence de l'Etat dans la proximité.

La création du FIPD correspond à l'affirmation du rôle du Maire comme pilote de cette politique de prévention de la délinquance. Les élus demandant à ce que soient accompagnées les actions spécifiques. Le CIPD en fixe les orientations, l'Acsé en gère les crédits et suit sa mise en œuvre.

Ce fond est doté de 35 millions d'euros cette année en loi de finance rectificative et a été

complété par une dotation de 13.7 millions d'euros prélevée sur les crédits gelés du programme 147 les destinée à financer spécifiquement des actions sous la maîtrise d'ouvrage associative. Les 35 M€ concernent par leur part des projets portés par les collectivités locales notamment en matière de vidéoprotection.

La Loi de 2007 a précisé le rôle et la complémentarité des interventions des différents acteurs concernés par la prévention de la délinquance et je crois que ce séminaire dans ses objectifs et ses participants (élus et professionnels des collectivités locales, responsables associatifs, , services de l'Etat, bailleurs sociaux...). s'inscrit bien dans la volonté de valoriser le travail partenarial sur ce champ.

Ce séminaire doit permettre de mieux identifier les problématiques sur lesquelles les crédits doivent intervenir, de refaire un point sur l'ensemble des outils proposés et de clarifier les conditions du travail partenarial. Un nombre important de métiers concourrent à la mise en œuvre de cette politique, il faut étudier le cadre d'intervention la juste complémentarité de chacun.

Dans le prolongement de la visite de Madame AMARA en novembre 2009, il est important que l'Acsé puisse venir vous écouter, comprendre vos problématiques, vos besoins et aussi valoriser vos bonnes pratiques locales que le CRPV pourra capitaliser.

Bonjour, je représente un réseau de ville, des élus locaux qui sont groupés depuis maintenant 20 ans au sein d'une association nommée le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, dont fait partie le Forum Français. Les villes sont de droite comme de gauche et sont au nombre de 350 en Europe pour 2010.

Le FFSU a été crée il y a 20 ans dans un contexte où l'Etat ne semblait pas apporter de solutions aux questions d'insécurité dans les villes. Il devenait nécessaire que les élus locaux rentrent dans la danse et commencent à essayer d'être des animateurs à défaut d'être les décideurs d'une politique de prévention et de sécurité à l'échelon local.

J'ai une perspective internationaliste. J'ai beaucoup travaillé avec le Brésil où il existe un forum brésilien de villes sur ces questions de sécurité, le Brésil ne se réduisant pas à Rio et à Sao Paulo. Il y a de nombreux autres Etats où les problèmes sont appréhendables à notre échelle. J'espère qu'il pourra un jour y avoir une rencontre Brésil-Guyane. Cette perspective comparatiste me donne un regard un peu critique sur les thématiques, la manière dont on les aborde, ou pas.

Et je terminerai sur ce que j'ai pu constater sur la Guyane et les Antilles. C'est mon premier voyage en Guyane et j'aimerai partager avec vous un certain nombre de constats sur ce que j'appelle la gestion de l'illégalisme, pour des situations de crises dans des sociétés profondément multiculturelles et où le système dominant de la légalité Républicaine doit parfois trouver des formes d'adaptations nécessaires si on ne veut pas passer à coté des préoccupations quotidiennes des habitants de la Guyane.

C'est une thématique très internationale, que l'on traite beaucoup dans le cadre des Nations Unies, et que les canadiens connaissent par cœur. Ils tiennent compte des spécificités des communautés indigènes pour intégrer ce type d'approche de résolution des conflits dans le cadre même des politiques officielles canadiennes. Donc, je pense que cela peut nous tracer des perspectives intéressantes pour la Guyane.

La Guyane et les Antilles me passionnent, il y a là une sorte de modèle en terme de prévention de la délinquance tout à fait original et porteur sur la scène internationale et qui ne doit pas être forcement une reproduction du modèle de la métropole.

* * *

I- La délinquance en Guyane

M. Alavoine, Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Commissaire central de Cayenne

- ♦ Les caractéristiques de la délinquance
- ♦ Les caractéristiques de la population délinquante de Cayenne
- ♦ La politique de prévention de la DDSP

La problématique de délinquance est similaire à ce que l'on peut rencontrer en milieu urbain en métropole. Cayenne concentre l'essentiel de la délinquance, en tous cas en densité, ceci est logique car la ville concentre les « cibles » pour les malfaisants. La commune représente 40% de la délinquance en Guyane.

La DDSP représente 300 agents de tout grade. Nos missions sont les mêmes que celles des autres DDSP, sauf que celle de Cayenne traitent des problématiques homicides et VAMA (vols à mains armées) alors que c'est la police judiciaire qui récupère ce type d'infractions en métropole. Ceci n'est pas neutre en termes de lourdeur et pèse sur le service au détriment du traitement d'autres délinguances.

Je vais vous exposer les formes de la délinquance en Guyane et les profils des délinquants, ça sera l'essentiel de mon propos puisque de toute façon, les actions de prévention ne sont pas notre priorité ou en tous cas sont réalisés après les autres priorités.

Nous sommes en bordure d'Etats très pauvres, l'Etat de l'Amapa au Brésil, le Suriname, le Guyana. L'Amapa c'est 11.000 homicides en 2009. Nous sommes assez « tranquilles » par rapport à ce qui nous entoure.

Sur les 15 dernières années, on constate une hausse de 19% de la délinquance générale et à la fois une baisse de la délinquance de proximité : -30% entre 1995 et 2009 (délinquance de voie publique, VAMA, vols, agressions, violences...). Un certain nombre de faits ne sont pas recensés, mais il reste a priori faible pour la petite délinquance. En effet, les victimes portent plainte pour faire jouer les assurances pour cambriolages, vols de voiture...

Taux de criminalité	Guyane	Moy. Nationale				
(nb d'infractions/1000habitants)		(ville>50 000hab.)				
Délinquance générale						
1995	117	72				
2009	108					
Délinquance de proximité						
1995	74	34				
2009	40					

Caractéristiques de la délinquance

La délinquance en Guyane est violente. On compte 40 homicides/an pour 250.000 habitants officiels.

- Atteinte à l'intégrité physique : 28% de la délinquance (moy.nat : 14%)
- VAMA (vols à mains armées) et vols violents : 11,7% de la délinquance (moy. nat : 3.7%)
- Forte proportion de violences crapuleuses en particulier avec les vols violents : fort sentiment d'insécurité. Les enquêtes sont complexes, les auteurs des faits ne sont pas aperçus par les victimes et les produits volés ne sont pas retrouvés.
- Forte progression des violences non crapuleuses (sans intention de voler): violences intrafamiliales très souvent graves (en tous cas délictuelles: utilisation d'armes ou nécessitant un arrêt de travail). Au sein des populations immigrées ou des communautés, soit par crainte (situation illégale sur le territoire) ou mœurs locales, ont peu tendance à déposer plainte. Ces populations sont nombreuses et vont petit à petit prendre l'habitude de déposer des plaintes. Il s'agit d'un « gisement » inépuisable, très inquiétant pour les années à venir.
- Le trafic et l'usage de stupéfiant est important. La Guyane est une plaque tournante, départs de drogues (cocaïne) vers l'Europe. Le trafic local se caractérise par l'abondance de ventes de crack, l'usage en est banalisé. L'accessibilité est extrêmement facile avec des doses vendues à partir de 2€. Le trafic est disséminé : nombreux points de vente et nombreux acteurs. Il y a très peu de grands réseaux de trafics locaux. Le travail des forces de l'ordre est difficile, car

un trafiquant arrêté est secondé par ses remplaçants très rapidement. Le crack et l'herbe de cannabis proviennent du Suriname pour l'essentiel. Conséquence sur la délinquance de proximité : les auteurs consomment de façon plus ou moins régulière du crack. Les préjudices sont faibles mais la fréquence est très élevée.

Faible proportion de dégradations et de destructions

- 5% de la délinquance générale en Guyane contre 12,5% au niveau national.
- Peu de délinquance « gratuite », de violences urbaines sur les espaces publics (tags, incendies d'abris-bus, feu de poubelles...).
- Peu de violences organisées contre les forces de l'ordre, ce qui ne veut pas dire que des violences ne sont pas exercées contre les forces de l'ordre en cas d'arrestation. Le taux d'utilisation d'armes à feu est beaucoup plus important qu'au niveau national.

Délinquance économique et financière. Jusqu'en 2007 le niveau est très bas, il ne cesse de rattraper son « retard » : 10% à Cayenne, équivalent à ce que l'on peut trouver dans des villes équivalentes de métropole.

Infractions à la législation sur les étrangers (ILE)

Grand nombre d'interpellations de personnes en situation irrégulière, d'affaires d'aide à l'entrée et au séjour, de travail dissimulé... Les chiffres sont sans commune mesure avec ceux de la PAF mais constituent une activité non négligeable pour la DDSP.

La communauté guyanienne pose un certain nombre de difficultés : 95% de cette communauté est en situation irrégulière, très peu parviennent à se faire régulariser. Ce qui induit une impossibilité de travailler et d'entrer dans un circuit légal, ce qui a une conséquence sur la délinquance. Les Guyaniens sont entre 2000 et 2500 sur la commune de Cayenne. Cette population est surreprésentée dans les chiffres de la délinquance (35% des voleurs avec violence, 55% des vendeurs de stupéfiants).

L'état des relations diplomatiques entre la France et le Guyana est tel qu'il n'y a pas d'accord. Le Guyana ne reconnaît pas ses ressortissants, la France ne peut pas renvoyer les personnes interpellées dans leur pays. Les travaux sont en cours pour aborder cette question avec le Guyana.

Caractéristiques de la population délinquante

Les personnes d'origine étrangère représentent 44% des individus mis en cause dans la délinquance générale (sans les ILE qui ne concernent que les étrangers). 56% sont liés à des auteurs français.

Sans faire de parallèles hâtifs, en métropole, dans certaines zones sensibles, l'explosion de la délinquance est liée à la 2ème voire la 3ème génération d'immigrés. Les parents connaissent de grandes difficultés d'insertion dans la société (emploi, éducation...) et leurs enfants subissent des parcours de vie très difficiles. Ce qui peut avoir une conséquence sur la délinquance.

Les mineurs représentent 40% de la population cayennaise, c'est sans commune mesure avec les chiffres nationaux. Pourtant, la part des mineurs de Guyane mis en cause est moins importante qu'en métropole (18-19% des mises en causes). En Guyane, ils représentent 13% des mises en cause avec toutefois une surreprésentation sur certains items : vols violents (39%), port d'arme (27%), atteintes sexuelles (41%). Fort gisement de délinquance pour les années à venir et inquiétude sur l'augmentation des violences sexuelles.

A noter, depuis 2008, augmentation très importante de la violence chez les mineurs. L'année 2010 part sur les mêmes bases : +60-70% des mineurs mis en cause par rapport à 2009.

Ces mineurs sont pris en charge par l'Education Nationale. Les collèges et lycées sont de taille très importante par rapport à la métropole. Ici, les établissements comptent à peu près 1000 élèves. En métropole, les établissements accueillants plus de 700 élèves sont de très gros établissement. Il faut gérer cette masse de jeunes, dans des espaces souvent ouverts sur l'extérieur.

L'habitat informel

Les « squats » sont très importants en Guyane : zones d'habitats spontanés de quelques dizaines à quelques centaines de cases (type favelas). Construction illégale, électricité et eau volées, population illégale, économie souterraine, violence importante et peu connue des services de polices (craintes de reconduites à la frontière). Ceci impacte sur le sentiment d'insécurité et augmente les risques de tomber dans la délinquance. Les enfants/adolescents de ces quartiers sont vulnérables quant aux occasions de délinquance, ne connaissant que ces conditions de vie.

La politique de prévention

Ce n'est pas un axe prioritaire de la DDSP, étant donné l'urgence du contexte de délinquance.

Les axes travaillés sont assez classiques : interventions liées à la prévention des addictions, à la sécurité routière, aux violences sexuelles. C'est l'occasion d'entrer dans les collèges et lycées et de normaliser les rapports entre les forces de police et les jeunes.

Travail sur les violences faites aux femmes : c'est un des items à fort potentiel d'augmentation. Comme en métropole, on se heurte à la faiblesse du tissu associatif. Certaines associations sont plus actives que d'autre. Les populations de « crackés », par exemple, souffrent d'un gros déficit de prise en charge autant dans le milieu associatif qu'institutionnel.

II- Les caractéristiques de la délinquance dans les Antilles

Mme Compper-Durand, Consultante, Docteur en droit et criminologue en Guadeloupe

♦ Les origines et les formes de la délinquance en Guadeloupe

La fin de l'Eden

- Evolution de la délinquance : 1980-2010
- Caractéristiques de la délinquance en Guadeloupe

Les spécificités du contexte guadeloupéen

- Une société désarticulée
- Phénomènes émergeants

♦ Les instruments de lutte contre la délinquance de Guadeloupe

Les réponses publiques

- Les réponses structurelles
- Les réponses partenariales

Les réponses parapubliques

- Le monde associatif : fer de lance de la prévention
- Logiques administratives et logiques de prévention

Depuis plusieurs années, la situation des départements d'outre-mer au regard de l'évolution de la délinquance, et singulièrement de la Guadeloupe, se révèle préoccupante. Lors de sa première étude sur les DOM, l'Observatoire National de la Délinquance (OND) notait que ceux-ci affichaient des taux de criminalité nettement supérieurs à ceux de l'Hexagone. En 2008, la Guadeloupe était classée au deuxième rang des DOM, après la Guyane, ces deux départements affichant respectivement des taux de criminalité de 12,4/°°° habitants et 13,6/°°°. En 2009, la Guadeloupe est passée au rang de premier département de France, avant la Seine-Saint-Denis, en affichant un taux de criminalité de

15,4/°°°. Au-delà de la vision paradisiaque stéréotypée des « lles » se révèle un panorama criminel inquiétant.

Origines et formes de la délinquance en Guadeloupe

I- La fin de l'Eden

A) Evolution de la délinquance : 1980-2010

Dans les années 80, la criminalité et la délinquance ont connu une forte poussée notamment sous l'effet de l'explosion des vols en tous genres lesquels représentaient 60% des infractions (idem en Guyane, 75% en Martinique). Cette envolée de criminalité de profit concernait tant les vols qualifiés que les vols simples. Les vols avec violence ont été multiplié par 2,7 entre 1980 et 1990 sur l'ensemble des Antilles-Guyane : parmi eux les vols à main armée, les cambriolages de résidence principale et les vols liés à l'automobile. Durant cette décennie, ce sont les tentations de la société de consommation qui ont suscité une poussée sensible des infractions. Sont également apparus à cette époque, les premiers faits de trafic, usage-revente et consommation de stupéfiants. La criminalité de comportement restait stable (moins de 8% des faits) mais très supérieure à la moyenne nationale.

Entre 1990 et 2000, la criminalité en Guadeloupe a poursuivi son envolée ; le taux de criminalité a progressé de 50,56/°°° à 58,6/°°°, tout en restant inférieur à la moyenne nationale. La délinquance de voie publique a crû de plus de 65% à cette époque mais ne représentait toutefois que 26% de l'ensemble des crimes et délits.

Sur la période 2000-2010, la délinquance générale a régulièrement diminué jusqu'en 2007. De même, la délinquance de voie publique a connu de très nets infléchissements du moins jusqu'à la période précitée. Ces résultats particulièrement marqués dans l'agglomération pointoise¹ sont la traduction de la politique volontariste mise en œuvre par l'Etat, de la synergie entre autorité administrative et judiciaire (coproduction de sécurité) et de la création du CISPD Grand Centre. A

agglomération représente le cœur économique de l'île puisqu'elle fournit près de la moitié des emplois du département (45,7% en 2006). Toutefois, le taux de chômage y est très élevé (33,3% en 2006 contre 26% en moyenne départementale et 9,8% en moyenne nationale en 2006) du fait de la coïncidence d'un fort taux de chômage de longue durée, de très faibles niveaux de formation et d'une croissance plus rapide de la population

active au regard de celle des créations d'emploi.

¹ Le bassin économique constitué par les communes de Pointe-à-Pitre (sous-préfecture et centre-ville historique), des Abymes, du Gosier (ville balnéaire) et de Baie-Mahault. En 2006, la population vivant dans cette conurbation était évaluée à 132 000 habitants soit 31,4% de la population totale du département. Cette

partir de 2007, le contexte économique dégradé rejaillit sur la courbe de la délinquance qui reprend un mouvement ascendant notamment en matière de criminalité de profit et de comportement.

B) Caractéristiques de la délinquance en Guadeloupe

En Guadeloupe, la criminalité résulte principalement d'une délinquance d'appropriation et de violences perpétrées à l'encontre des personnes. Durant la décennie 1990-2000, les crimes et délits contre les personnes ont connu une hausse de 112% ce qui représentait environ 12% de la délinquance générale.

En 2008, les atteintes à l'intégrité physique des personnes ont représenté le double du niveau national (13,8 faits constatés pour 1000 habitants contre 7,3 au niveau national²). Elles ont connu une augmentation significative en 2009 : 15,4 faits constatés pour 1000 habitants contre 7,5 au niveau national³.

Les violences physiques constituent donc l'une des problématiques majeures de la sociologie criminelle locale. Depuis trois ans, la Guadeloupe est le premier département français pour les violences physiques non crapuleuses (hors vols) avec un taux général de faits constatés de 7,9 pour 1000 habitants (2008). Les plus fortes croissances enregistrées l'ont été entre 2003/2004 (+8,6%) et 2006/2007 (+9,9%). Les violences physiques non crapuleuses (hors vols) ont augmenté de +8,6% en 2008/09 du fait de la flambée des homicides, tentatives ou violences volontaires suivies de mort. Entre 2004 et 2007, le nombre de faits constatés de violences volontaires sur autrui a augmenté de + 15% en Guadeloupe⁴. A cet égard, les violences conjugales ont également augmenté de +15,5% entre 2004 et 2007.

Les violences et mauvais traitements à enfants ont progressé de plus de 8% entre 2008 et 2009. Les violences sexuelles, les faits de harcèlement sexuel et les agressions tant envers les mineurs que les majeurs suivent également une courbe ascendante.

Autre phénomène caractéristique de la criminalité locale, le développement de la consommation et du trafic de stupéfiants (augmentation de + 40% entre 1990/2000). Le trafic de stupéfiants s'effectue

² Cf. Chiffres de l'Observatoire National de la Délinquance – statistiques régionales Guadeloupe.

³ Cf. Géographie départementale des crimes et délits enregistrés en 2009 dans les départements français métropolitains et d'outre-mer, INHESJ / ONDRP, Rapport 2010.

⁴ Ibidem.

principalement pour l'heure par le biais de filières étrangères, latino-américaines ou caribéennes. Mais la lutte contre ce trafic s'avère délicate en raison de la multiplicité des lieux de débarquement par voie maritime liés à l'insularité. Les côtes locales sont également le lieu d'arrivée des migrants clandestins originaires de la Caraïbe (Haïti, République Dominicaine, La Dominique⁵). La forte pression migratoire qu'ils ont engendrée, notamment en 2004, s'est traduite par une accentuation de la lutte contre les filières d'immigration clandestine. L'activité des services policiers s'est alors principalement axée sur l'aide au séjour d'étrangers en situation irrégulière (passeurs, bailleurs, employeurs) et sur la fraude documentaire. Ainsi, deux ans plus tard, sous l'effet conjugué de l'augmentation de l'activité opérationnelle des services (sur terre et mer), de la diminution de la pression migratoire, d'une forte action diplomatique notamment à l'égard de l'île de La Dominique et de la mise en oeuvre de la loi du 26 juillet 2006, on a pu observer un ralentissement des flux d'immigration et une augmentation significative des reconduites à la frontière. Il en est résulté une inversion de tendance de la courbe d'immigration clandestine et, pour la première fois, une diminution du nombre d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire. Toutefois, l'évolution ultérieure du contexte géopolitique et social caribéen (crise politique haïtienne puis crise humanitaire, ralentissement économique dominicain) contribue à alimenter le dynamisme de ces filières clandestines lesquelles fournissent une main d'œuvre à bas coût employée principalement dans le secteur agricole et dans celui du bâtiment et des travaux publics.

En cette matière, on observe une mutation formelle de la prostitution grâce à l'émergence de nouveaux outils de communication – internet, presse écrite⁶ -. Sous l'effet des opérations de résorption de l'habitat insalubre (R.H.I.), la prostitution s'éparpille sur le département (Nord et Est Grande-Terre, Sud Basse-Terre) tandis que les prostitué-e-s ne sont plus seulement des travailleur/se-s du sexe mais également des occasionnel-le-s (étudiantes, professions du tertiaire, parent isolé) qui arrondissent par ce biais leurs fins de mois. Alors que traditionnellement les

.

⁵ L'immigration régulière en provenance de ces pays voisins constitue une large fraction des populations étrangères résidant en Guadeloupe. En 1999, ces populations se répartissent ainsi : une forte représentation d'Haïtiens (44% de la population étrangère), de migrants issus du bassin caribéen (29%), de ressortissants européens (12,5%) et de ressortissants dominicains (République Dominicaine, 7,6% des étrangers).

⁶ Dans la presse quotidienne et les journaux gratuits se multiplient les annonces proposant des services de massage, de relaxation dont la finalité « coquine » est explicitement affirmée. L'émergence de ces nouvelles pratiques a été analysée dans le cadre de l'étude par F. GUILLEMAUT et M. SCHUTZ-SAMSON : « La réduction des risques liés au VIH-Sida et l'accès aux soins dans le contexte des rapports d'échanges économico-sexuels en Guadeloupe », GRSP Guadeloupe, 2009.

travailleuses du sexe en Guadeloupe, exerçant sous couvert d'activités professionnelles variées⁷, étaient originaires de la Caraïbe hispanophone, les services de police ont commencé à dénombrer dans le courant des années 90 la présence occasionnelle de femmes issues de la Caraïbe francophone (Haïti), de l'Hexagone mais aussi des Guadeloupéennes acculées à cet expédient par les contingences économiques (précarité, isolement familial). Ces travailleuses du sexe occasionnelles n'occupent pas les mêmes espaces urbains, matérialisant ainsi les spécificités de leur situation et veillant à préserver une certaine pudeur sociale sur la nature de leurs activités par le refus d'une assimilation brutale aux prostitué-e-s. En outre, depuis environ deux ans, des prostituées russes ont fait leur apparition ; leur présence ponctuelle semble obéir à d'autres paramètres sociologiques qui justifieraient un examen spécifique.

Après les premières opérations de démolition de cases insalubres dans le quartier portuaire du Carénage, lieu traditionnel de prostitution, un déplacement de cette activité s'est opéré d'abord vers la périphérie de la ville balnéaire du Gosier, au sein d'un quartier populaire présentant les mêmes caractéristiques urbanistiques (habitat traditionnel précaire). L'implantation de l'activité prostitutionnelle dans de tels espaces de vie est liée d'une part à la modicité des loyers et d'autre part à l'organisation urbanistique particulière de ces quartiers (lacis de ruelles séparant les cases, agencement en îlots donnant sur des cours intérieures, « lakou »), laquelle par sa complexité facilite les opportunités de fuite en cas de contrôles policiers.

La poursuite des opérations de R.H.I sur le quartier du Carénage s'est accompagnée de déplacements successifs de l'activité prostitutionnelle en premier lieu vers les espaces recélant une forte attractivité touristique (villes de Sainte-Anne et Le Moule) puis vers de paisibles bourgades rurales jusque-là épargnées. Ainsi, à l'extrémité nord de la Grande-Terre, la commune d'Anse-Bertrand a désormais ses « belles de nuit » qui officient au lieu-dit La Chapelle.

Bien que la délinquance d'appropriation soit surtout concentrée sur l'agglomération pointoise, désormais elle sévit de plus en plus en périphérie.

⁷ Il est symptomatique de noter qu'alors que les populations masculines et féminines d'étrangers en situation régulière résidant en Guadeloupe sont approximativement de même poids numérique (ex : 4 557 Haïtiennes pour 4838 Haïtiens; 136 Sainte-Luciennes pour 121 Sainte-Luciens en 1999), la part des Dominicaines représente près du double de celle de leurs compatriotes masculins (1042 femmes pour 558 hommes en 1999). Cf. Tableaux Economiques Régionaux, Guadeloupe, INSEE, 2006.

II- Les spécificités de la délinquance en Guadeloupe

Durant les trente dernières années, la société guadeloupéenne a connu de grandes mutations sociales, économiques et démographiques qui ont induit d'indéniables modifications dans le paysage sociologique. Sitôt l'après-guerre, le département a connu une forte croissance démographique alimentée par une forte fécondité associée à la diminution de la mortalité. Bien que cette évolution démographique ait ralenti durant les années 60-70 de part la chute du taux de fécondité et le départ massif de jeunes adultes vers l'Hexagone, il n'en demeure pas moins que le taux de variation annuel de la population reste élevé grâce à une natalité encore soutenue⁸. De fait, la population guadeloupéenne comptabilise 32% de jeunes contre 24% à l'échelon métropolitain⁹. Or, ce dynamisme démographique s'inscrit dans un contexte socio-économique fragile : 35% des familles guadeloupéennes sont monoparentales – contre seulement 13% en France métropolitaine – et près d'une sur cinq a pour chef de famille une femme seule, inactive (18% contre 5% en France en 2006). En outre, ces familles vulnérables et précaires confrontées aux difficultés de la subsistance journalière sont dans le même temps assaillies par les sollicitations permanentes d'une société de consommation à outrance, peu pourvoyeuse d'emplois, génératrice de frustrations consuméristes et existentialistes. De fait, la criminalité en Guadeloupe se décline surtout en faits d'appropriation frauduleuse et de violences à autrui. Certes, un infléchissement de la délinquance générale a marqué le début de la décennie 2000 mais il s'est brisé dans la tempête sociale de 2009.

A) Une société désarticulée

1. Une société violente

L'analyse typologique de la délinquance locale fait apparaître un recours plus fréquent à la violence physique, y compris dans la délinquance crapuleuse, et une gravité croissante des violences interpersonnelles. Cette violence est souvent le fait d'adolescents ou de jeunes hommes.

⁸ Le taux de variation annuel moyen de la population guadeloupéenne reste supérieur à la moyenne nationale. Il était de 0,98% pour la période 1990-1999 contre 0,37% en métropole et, pour la période comprise entre 1999 et 2006, de 0,87% en Guadeloupe contre 0,64% en métropole. Cf. Tableaux Economiques Régionaux Guadeloupe, INSEE, 2006.

⁹ Bien que le nombre d'enfants par femme soit en constante diminution depuis les années 60 (5,8 en 1964), il contribue encore au renouvellement des générations grâce à un indicateur conjoncturel de fécondité de 2,3 enfants contre 1,9 en métropole. Par ailleurs, le nombre de naissance n'a cessé de croître depuis le début des années 2000. Le taux de natalité en Guadeloupe était évalué à 16,5 en 2004 contre 12,7 en métropole. Ibidem, Tableaux Economiques Régionaux, Guadeloupe, INSEE, 2006.

Elle semble plonger ses racines à la fois dans l'histoire et la culture locales et dans les mutations ayant affecté la structure familiale. Certains spécialistes des sciences sociales analysent la violence dans les sociétés antillaises comme une séquelle de la société esclavagiste, expression de la violence fondatrice originelle. Il est vrai que la culture locale valorise le recours à la force dans les rapports socio-humains courants : ce que j'appelle la « culture du Kok djèm 10». Il en résulte une permissivité du recours à la force comme moyen d'affirmation de Soi. En outre, la supervision parentale et la transmission de valeurs sociales, morales ou comportementales traditionnelles se sont gravement altérées du fait de l'évolution de multiples facteurs structurels familiaux¹¹.

Par ailleurs, la société contemporaine banalise la représentation de la violence, la virtualise dans les jeux électroniques, l'esthétise dans les films. Elle devient un mode de communication naturel pour les jeunes d'autant que la distanciation émotionnelle et intellectuelle empêche de concevoir les éventuelles conséquences de l'emploi de la violence. Dès lors, le passage à l'acte se fait naturellement, sans remords. Cette violence par « absence d'être », par manque d'humanisme, est celle en cours actuellement.

2. L'impasse sociale et économique

Certes, les écarts de niveaux de vie se sont réduits avec la métropole¹². Néanmoins, les situations de pauvreté et de précarité restent importantes : les allocataires du RMI sont proportionnellement cinq fois plus nombreux en Guadeloupe qu'en France hexagonale.

En **2009**, le taux de chômage de la Guadeloupe est supérieur à **23%**, un niveau bien plus élevé que celui de 2008 (21,7%). C'est un chômage majoritairement de longue durée (>3 ans) qui affecte plus de la moitié des chômeurs de Guadeloupe (54%) et où les femmes (26,4%) sont plus nombreuses que les hommes (20,3%). Cette même année a également été observée une *augmentation du chômage*

¹⁰ Dans la culture antillaise, les combats de coq constituaient un divertissement masculin autrefois très prisé. Parmi les meilleurs combattants gallinacés on trouve des coqs créoles dont on vantait la pugnacité et l'agressivité. Ces qualités ont été valorisées chez la gent masculine dont les représentants hargneux, pugnaces, agressifs et belliqueux sont qualifiés de « kok djem ».

¹¹ Il s'agit notamment du taux important de familles monoparentales, de l'augmentation du travail féminin, du recentrage de la famille à l'échelle nucléaire et de l'amoindrissement du rôle de la famille élargie dans l'éducation des enfants (supervision des collatéraux, aïeux...).

¹² En 2001, le revenu disponible brut par habitant en Guadeloupe était inférieur de 27% par rapport à la métropole contre 66% en 1970.

des jeunes actifs de moins de 30 ans avec un taux de chômage de 46,7 % alors qu'il était de 39,5 % en 2008. Lorsque ces derniers sont dépourvus de diplômes, ils sont davantage exposés au chômage (60,2 % contre 54,6 % en 2008).

Entre 2008 et 2009, l'emploi a nettement diminué en Guadeloupe passant de 128 200 à 124 300 postes, conséquence du mouvement social¹³. Le marasme économique ambiant incite à recourir au travail informel (*job*) : en 2007 un emploi sur 11 soit 9% de l'emploi total était de nature informelle. L'activité informelle se conjugue dans la moitié des cas avec un emploi stable mais une fois sur trois avec le chômage. Cependant, la lutte contre le travail irrégulier a permis un recul de ce phénomène¹⁴.

Précarité professionnelle, absence de qualification, chômage, exclusion de la société de consommation sont autant d'éléments incitatifs à l'entrée dans l'économie informelle puis dans l'économie criminelle (dont la très forte rentabilité est attractive).

B) Phénomènes émergeants

1. Violences urbaines et bandes

Plusieurs caractéristiques des définitions des violences urbaines se retrouvent dans des faits sociaux survenus en Guadeloupe notamment à l'occasion du mouvement social de 2009 : le caractère infractionnel des actes posés (pillages de biens privés, destructions et dégradations de biens publics...), l'existence d'actions collectives menées par de jeunes acteurs dans une logique fortement anti-institutionnelle et des affrontements entre bandes (fusillades autour de la prise d'assaut d'une bijouterie à Pointe-à-Pitre). Ces phénomènes, sans précédent, ont surpris par leur ampleur, le recours à un armement conséquent et la détermination des auteurs.

Les violences urbaines de février 2009 ont dévoilé la circulation importante d'armes de 3^e et 4^e catégories ainsi que la possible structuration de bandes criminelles.

 $^{^{13}}$ Cf. Enquête INSEE, « L'emploi en Guadeloupe, $2^{\rm e}$ trimestre 2009 ».

¹⁴ A titre, d'exemple, en 1997, le travail non déclaré représentant 15% de l'emploi total en Guadeloupe. Cinq années plus tard, il n'est plus que de 13%.

Hormis ces violences urbaines, on observe l'apparition de groupuscules de jeunes hommes, identifiés par des signes vestimentaires ayant des territoires délimités au moyen de baskets suspendus à des fils électriques (généralement dans des quartiers dits sensibles). Ces bandes portent des dénominations (« Chien lari » - les chiens de rue -, « Moustiks »), s'exhibent sur internet avec des armes de 3^e catégorie et s'affrontent parfois les unes les autres dans des combats de rue, notamment au cœur de Pointe-à-Pitre, centre économique traditionnel de l'île. Pour l'heure, elles ne semblent pas structurées mais elles représentent une réelle inquiétude en matière d'ordre public¹⁵.

2. Violences scolaires

Les violences scolaires constituent une autre préoccupation d'importance. La mise en œuvre du logiciel SIGNA devenu SIVIS a permis de prendre la mesure de ce phénomène apparu dans les établissements scolaires de Guadeloupe à la fin des années 90.

Depuis 2004, les observations conduites permettent de dire¹⁶:

- Qu'il se produit en moyenne entre 7 et 800 faits pour l'académie de Guadeloupe (Saint-Martin inclus); le pic ayant été atteint en 2006 avec 922 signalements mais a été suivi d'une décrue constante du nombre de signalements;
- Que la majorité des signalements se produit dans l'agglomération pointoise, établissements primaires et secondaires confondus. Durant les deux dernières années, 97% des signalements ont eu lieu en lycée professionnel et 47% en écoles primaires;
- Que les violences scolaires concernent principalement les atteintes à autrui (47% pour la période 2008-2009) puis des atteintes aux biens ; depuis 3 ans, on note l'apparition de faits apparentés à la détention et au trafic de produits stupéfiants dès le primaire (moins de 2%) ;
- Que ces faits ont principalement pour auteurs des élèves masculins ou des membres de famille d'élèves.

¹⁵ La circulaire ministérielle du 8 mars 2010 décline le plan d'action annuel pour « renforcer la lutte contre les bandes ». Elle s'inscrit, localement, dans la lignée des actions entreprises par les autorités administratives et judiciaires dès la fin de l'année 2009 avec le plan départemental dit des « 100 jours » institué afin de circonvenir les phénomènes délinquantiels survenus lors du mouvement social.

¹⁶ Cf. site de l'académie de Guadeloupe, statistiques sur les violences scolaires autrefois consultables dans la rubrique www.ac-guadeloupe.fr/secu_citoyen/index.htm. Désormais, cette rubrique n'offre en accès libre que des informations relatives à la prévention des risques majeurs. Les données citées sont principalement issues de la synthèse établie pour l'année scolaire 2008-2009; celle-ci comprend également un récapitulatif des signalements enregistrés depuis l'année scolaire 2001-2002.

Les atteintes aux personnes les plus fréquentes prennent la forme de violences physiques sans armes et d'insultes ou menaces graves. L'usage d'arme par destination n'est cependant pas négligeable (5% pour l'année scolaire 2008-2009).

Les réponses apportées par l'institution scolaire sont d'inégale nature : portiques de sécurité dans certains lycées, Equipe Mobile de Sécurité (EMS) depuis fin 2009, médiateur scolaire dans certaines collèges, action école ouverte en lien avec le CLSPD/CISPD, opérations de police intra-muros, surveillance des sorties d'école par des policiers municipaux ou des Agents Locaux de Médiation Sociale, participation au programme « VVV » - « Ville Vie Vacances » -, actions de prévention des addictions dans le cadre du Comité à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) en corrélation avec le Contrat Intercommunal de Sécurité (CIS) du CISPD Grand Centre¹⁷.

Les instruments de la lutte contre la délinquance en Guadeloupe

Face à la diversité, à la constance et à l'aggravation de ces phénomènes, les pouvoirs publics se font fort d'initier des dynamiques de fond dont le volet social et citoyen repose essentiellement sur les bonnes volontés associatives.

I- Les réponses publiques

A) Les réponses structurelles

Quatre réponses principales sont apportées par les pouvoirs publics en matière de prévention de la délinquance et de renforcement de la cohésion sociale. Les différents leviers financiers proposés par la politique de la ville sont largement utilisés à cet égard. Le taux de consommation des enveloppes financières imparties à l'arrondissement pointois est de 100% depuis cinq ans voire davantage

1

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Grand Centre regroupe quatre communes comprenant la communauté d'agglomération Cap Excellence, composée des villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes, auxquelles s'ajoutent les communes périphériques de Baie-Mahault et du Gosier. Ces quatre villes profondément liées, tant par des dynamiques économiques ou urbanistiques que par des contingences criminelles, s'inscrivent à long terme dans un processus d'intercommunalité *de jure*. Cet objectif se construit progressivement dans certains domaines de compétence – gestion de l'eau, traitement et recyclage des déchets, prévention de la délinquance – au moyen d'outils *ad hoc* qui participent de l'élaboration future d'une intercommunalité juridique assortie d'un outil politique.

concernant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance¹⁸ en cas d'obtention d'une dotation supplémentaire.

1. La prévention situationnelle

Depuis 2007, le CISPD Grand Centre a piloté la réalisation des trois projets de vidéoprotection de Guadeloupe : celui de la ville balnéaire du Gosier en 2007, puis ceux de la zone économique de Jarry en 2008 et 2010 ainsi qu'en 2009 celui de Pointe-à-Pitre, cœur économique de l'arrondissement. Ces derniers projets sont en cours de réalisation.

Si ce type de projet permet une meilleure surveillance territoriale par la police municipale, une coordination avec la police nationale et une forme de dissuasion, il n'en demeure pas moins que l'installation de la vidéoprotection recèle un « effet plumeau » réel qui n'a pas manqué de se vérifier d'autant plus que les effectifs des polices municipales concernées ne permettent pas une pleine présence sur le terrain.

2. Les opérations d'aménagement urbain

L'arrondissement de Pointe-à-Pitre et tout particulièrement le cœur de l'agglomération font l'objet d'une des plus importantes opérations de rénovation urbaine de France. Les projets de rénovation urbaine des Abymes et de Pointe-à-Pitre pèsent chacun plusieurs centaines de millions d'euro.

Ce fonds est abondé pour partie par des crédits délégués par l'Etat à l'Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'Egalité des chances (ACSE) aux fins de financement d'actions de prévention de la délinquance, et par le produit des amendes forfaitaires de la police et de la circulation. Le Conseil interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) détermine annuellement les orientations prioritaires en matière de lutte contre la délinquance et coordonne l'utilisation des crédits de ce fonds. Leur répartition à l'échelon départemental et le suivi de leur emploi sont assurés par l'ACSE. Les ressources du FIPD complètent les crédits d'intervention de la politique de la ville gérés par l'ACSE dans le cadre des actions mises en œuvre d'une part par les CUCS et d'autre part au sein des programmations « VVV ».

Toutefois, il est à noter en premier lieu que les crédits du FIPD ne sont pas fongibles dans ceux plus génériques de la politique de la ville, que par ailleurs leur emploi est strictement lié aux orientations exprimées annuellement par la circulaire du CIPD et qu'enfin leur affectation est indépendante de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

¹⁸ Créé par les dispositions de l'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le FIPD a pour objet « *le financement des actions dans le cadre de s plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de prévention de la délinquance »*; cf. DPT 2011, p. 9.

La rénovation urbaine de l'agglomération pointoise s'étend sur les zones urbaines sensibles (ZUS) de Grand Camp et Raizet, sur la commune des Abymes, et de Lauricisque sur celle de Pointe à Pitre ainsi que sur les territoires prioritaires du Grand Projet de Ville pointois lequel concerne les quartiers de Bergevin, Chanzy et Henri IV, le stade municipal et le centre historique. Ce programme de rénovation urbaine de l'agglomération pointoise vise à restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, des quartiers identifiés dès 2002, comme exposés à des dysfonctionnements majeurs : habitat fortement dégradé, zone de forte sismicité, taux de chômage et précarité sociale élevés et une montée en puissance de problèmes sociaux synonymes de déviances sociales (délinquance, toxicomanie, isolement social...).

Par ailleurs une opération isolée de rénovation se déroule sur le quartier du Carmel à Basse-Terre.

Outre la rénovation urbaine, nombre d'opérations de R.H.I. se déroulent dans le département, la plupart étant concentrées dans le périmètre pointois (Abymes, Gosier, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre). Ces opérations d'aménagement urbain et territorial, dans une perspective de cohésion et de mixité sociale, déplacent et dispersent des fractions de populations autrefois logées dans des quartiers malfamés (ghetto de Boissard, Carénage, Lacroix) vers la campagne abymienne, baie-mahaultienne voire en d'autres points du département.

Or, ces populations portent le stigmate de leur quartier d'origine qui représente pour tout Guadeloupéen, le lieu originel de naissance de la criminalité locale. Leur déplacement vers d'autres lieux de vie ne fait pas disparaître la méfiance associée à la réputation de leur quartier d'origine. Il ne fait pas non plus disparaître les facteurs prédictifs de la délinquance auxquels ces populations sont fortement exposées (monoparentalité, chômage ou précarité économique, pauvreté, analphabétisme, décrochage scolaire des enfants ...).

Transposées dans des territoires vierges, ces nouvelles populations y apportent la nouveauté des mœurs urbaines dans leurs aspects les plus déviants : émancipation précoce des filles, oisiveté des jeunes hommes, consommation de stupéfiants, gains faciles liés au *deal*, perte du respect de l'autorité parentale. S'en suivent l'apparition progressive d'actes d'incivilités, une augmentation des faits de violences interpersonnelles ou des atteintes aux biens notamment les cambriolages de résidences individuelles.

A terme, l'un des risques majeurs encourus par la société guadeloupéenne tient à la dissémination de poches de délinquance due à l'absence d'accompagnement social et professionnel des populations issues de quartiers défavorisés rénovés.

3. La géographie prioritaire

La géographie prioritaire du département comprend huit **zones urbaines sensibles** approuvées par décrets du 26 décembre 1996 : Le Carmel et Rivière des Pères à Basse-Terre, Grand-Camp et Raizet aux Abymes, Boissard/Mortenol/Les Lauriers ainsi que la Sortie Sud-Est sur Abymes/Pointe à Pitre, Lauricisque sur Pointe à Pitre et Quartier d'Orléans sur St Martin. Parmi ces zones, six peuvent également être qualifiées de **zone de redynamisation urbaine**¹⁹.

L'enchevêtrement de territoires disparates d'un point de vue économique et social sur l'aire pointoise a justifié l'extension de la notion de territoire prioritaire à l'ensemble des espaces communaux. Cette particularité du CUCS intercommunal répond de manière logique aux spécificités du contexte antillais : étroitesse des territoires, coexistence de modes d'habitat et de niveaux de revenus inégaux, micro-territorialisation des phénomènes sociaux. Ainsi, les cités-dortoirs des années 60 côtoient un habitat résidentiel plus aisé ou a contrario un habitat traditionnel dépourvu des commodités modernes et très délabré.

Il est donc délicat de délimiter clairement les zones sensibles : ainsi, hors ZUS, la terminologie policière évoque des « points chauds », des « quartier à risques »...

4. La création de CLSPD/CISPD

En Guadeloupe, la création de CLSPD/CISPD est souvent impulsée par l'autorité préfectorale et le parquet, rarement par les élus²⁰. Malgré les obligations légales pesant sur eux, les maires avancent à reculons sur cette question car bien que la criminalité enregistrée ne cesse de grimper et que la

_

¹⁹ Les **zones franches urbaines** d'Abymes/Pointe-a-Pitre et de Basse-Terre ont été étendues par décret du 15 mai 2007. La zone franche urbaine des Abymes/Pointe-à-Pitre a été étendue sur le quartier de l'aéropôle où existent des potentialités de développement économique et celle de Pointe à Pitre l'a été sur son centre ville tout comme pour Basse-Terre sur le quartier historique du Carmel. L'objectif de ces dernières est la recherche de redynamisation sociale et économique de centres en situation de délabrement et de paupérisation.

²⁰ A contrario, la création du CISPD du Nord Basse-Terre résulte d'un long processus de réflexion des élus communautaires.

presse locale regorge journellement de faits divers sanglants, ils se sentent démunis quant aux moyens d'y apporter des réponses pérennes.

A ce jour, il y existe en Guadeloupe trois CISPD : Grand Centre seul à être dynamique et actif depuis sa création en 2004, Basse-Terre, en quête de la cadence adéquate de développement et Nord Basse-Terre qui vient d'être créé. Un quatrième CISPD (Est Grande-Terre) est annoncé depuis deux ans et doit voir le jour en 2010.

B) Les réponses partenariales

Deux axes forts de la politique publique de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance conduite depuis ces cinq dernières années méritent d'être évoqués en ce qu'ils mobilisent un partenariat entre services compétents de l'Etat, collectivités majeures, collectivités locales voire d'autres partenaires.

1. Lutter contre la criminalité et prévenir la récidive

A l'échelle du département, deux axes ont été retenus au cours du second semestre 2009 :

- Lutter contre la prolifération des armes
- Lutter contre l'insécurité routière

Ces deux axes se sont inscrits dans le cadre du plan préfectoral « 100 jours contre la violence » en prenant pour cible, via l'insécurité routière, la lutte contre la détention de stupéfiants et la détention d'armes. Notamment il était prévu de mettre en fourrière les scooters non immatriculés qui servent généralement aux activités des délinquants. Deux difficultés ont obéré cette approche : l'absence de fourrière agréée et le manque de moyens idoines pour courser les détenteurs de ces véhicules. Ce dispositif a mobilisé l'ensemble des services de l'Etat chargé de la sécurité publique ainsi que les polices municipales.

De manière générale, la géographie insulaire impose la mise à disposition de moyens maritimes conséquents pour lutter efficacement contre la criminalité notamment en matière de trafic de stupéfiants, de trafic d'armes et de prostitution car les portes d'entrée utilisées sont généralement les mêmes et elles se déplacent régulièrement sur le territoire. Pour l'heure, ces moyens logistiques sont insuffisants.

A l'échelle de l'arrondissement et du ressort du TGI de Pointe-à-Pitre, deux orientations majeures sont mises en œuvre :

- D'une part, la création récente du GLTD groupe local de traitement de la délinquance sur les bandes à l'initiative du Procureur de la République,
- D'autre part, la diversification des réponses pénales en proposant des mesures alternatives à l'incarcération : création de convention avec les villes membres du CISPD pour la mise en œuvre de Travaux d'Intérêt Général ; création de stages de citoyenneté (partenariat CISPD/Parquet/SPIP)

2. Prendre en charge les victimes

A l'échelle départementale, divers axes d'intervention sont mis en œuvre :

- Tout d'abord, structurer la création d'une association d'aide aux victimes à l'initiative du parquet de Pointe-à-Pitre dotée de missions en matière de médiation pénale, composition pénale, aide aux victimes, conseil juridique;
- Ensuite, conforter les actions d'accompagnement et de prise en charge des victimes de violence conjugale : espaces d'accueil, ateliers de réinsertion. Toutefois, l'étroitesse des structures de prise en charge en termes logistiques et humains joint à l'incertitude quant au renouvellement annuel des cofinancements Etat/Villes amoindrissent l'effet de ces initiatives indispensables;
- Puis améliorer l'accueil des victimes en commissariat et gendarmerie par la création de postes de travailleurs sociaux (initiative au CISPD Grand centre, projet au CISPD Nord Basse-Terre). Cependant, il s'avère difficile de mobiliser le partenariat financier sur une périodicité longue notamment au regard d'une approche purement contingente des collectivités locales qui se heurte à l'intérêt général largement compris ;
- Enfin, formaliser des conventions de coordination police nationale ou gendarmerie nationale et police municipale : la limite de ce dispositif est le caractère sporadique de la collaboration en raison du cloisonnement des services et de l'approche abstraite du terrain par les services de sécurité publique.

A l'échelle de l'arrondissement ou du ressort du TGI de Pointe-à-Pitre, la prise en charge des victimes se décline sous la forme d'actions de réinsertion sociale en faveur des détenus et sortants de prison

financés par l' Etat (SPIP-FIPD) et les villes (CUCS), et du soutien aux associations de lutte contre les violences aux personnes notamment dans le cadre des violences conjugales. Cela concerne en particulier des actions de communication et de formation réalisées en partenariat avec le CISPD Grand Centre, la DRDFE et le CIDFF. Cependant, ces actions nécessitent d'être régulièrement reconduites et d'être davantage confortées par l'allocation de moyens financiers plus importants.

II- Les réponses parapubliques

A) Le monde associatif : fer de lance de la prévention

Les associations constituent le fer de lance de la politique de la ville et sont d'autant plus sollicitées qu'elles sont directement en prise avec le quotidien des administrés. Aux Antilles, elles ont pour atouts leur dynamisme, leur adaptabilité et leur couverture territoriale. Mais elles souffrent de réels handicaps : éparpillement thématique, viabilité aléatoire, posture concurrentielle, absence d'autonomie financière.

Depuis plusieurs décennies, le monde associatif porte les politiques publiques d'animation, de prévention, de cohésion sociale. Il redonne vie à des quartiers, insufflant espoir et courage à des administrés marginalisés par la précarité socio-économique, mis à l'index par les administrations en raison de l'intrication des difficultés éducatives, sociales, financières, matérielles, voire judiciaires dans lesquelles ils se débattent.

La souplesse de fonctionnement des associations, leur réactivité voire parfois leur proactivité font d'elles les interlocuteurs privilégiés des municipalités. Par là-même, les associations se retrouvent prisonnières du jeu administratif et financier de leur donneur d'ordres. Il y a d'ailleurs souvent contradiction entre la logique administrative établie par la municipalité et la logique de prévention adaptée au contexte.

B) Logique administrative contre logique de prévention

1. Entre utilitarisme et indifférence, les fluctuations de la politique communale

Traditionnellement, à l'échelle communale les associations doivent prendre en considération le jeu politique afin d'obtenir de la municipalité des subsides pour le financement de leurs activités. Il en résulte une forme de « classification » des associations selon leur proximité avec le pouvoir local. Conséquemment l'attribution de subventions peut s'effectuer sur des critères biaisés²¹.

Par ailleurs, on se saurait nier une certaine dimension clientéliste des politiques publiques des municipalités souvent soutendues par la volonté de gratifier le plus grand nombre possible d'opérateurs parfois au détriment d'actions-phares mais coûteuses.

De même, on peut observer la promotion de certains projets ou activités associatives dont le but avoué est de mobiliser les enveloppes financières allouées par l'Etat ou ses services décentralisés.

En outre, constituent de réels freins à l'essor d'une véritable politique publique locale de prévention de la délinquance les éléments suivants :

- Le faible degré d'exigence administrative et comptable parfois observé quant à l'élaboration de certaines actions,
- La perception diffuse et sporadique par les élus des enjeux de la prévention de la délinquance, des articulations multiples et complexes entre divers leviers d'intervention (répression, insertion, DSU, prévention proprement dite...).
- Le manque de continuité et parfois de cohérence dans la nature des actions conduites car sur des dynamiques de fond viennent se greffer des exigences politiques de réponses immédiates à des épiphénomènes criminels. Le temps du « politique » est distinct du temps du professionnel de la prévention ; l'interférence permanente du temps politique sur le temps de la prévention et celui de l'adaptation des comportements humains a pour effet immédiat de séquencer la dynamique pérenne de lutte contre la délinquance et d'en limiter les effets visibles.
- La perception factuelle et médiatique de la délinquance et de la criminalité qui parfois affectent les décisions politiques ont pour conséquence d'altérer la perception de la réalité et de la dangerosité croissante de la délinquance ainsi que la nécessité corrélative d'initier des actions cohérentes, coordonnées, réalisées sur

_

²¹ Exemples : politique du guichet gratuit d'activités ludiques, sous-traitance des activités à des structures commerciales rémunérées via les financements publics, management ou supervision de la structure par un élu, fort ancrage territorial de l'association avec représentativité des administrés...

- plusieurs plans d'intervention concomitants, et ce, au bénéfice d'actions sporadiques (insertion, développement économique, répression...).
- O Certaines carences conceptuelles peuvent obérer l'efficience des politiques publiques de la Ville en Guadeloupe notamment le recours très fréquent au bénévolat associatif induisant subséquemment de moindres moyens de mise en œuvre (humains, financiers, matériels, méthodologiques) ainsi qu'une forte tendance à calquer des schémas ou des dispositifs exogènes sans chercher à les transposer au contexte socio-historique local ni à promouvoir l'expérimentation locale.

2. Bureaucratie et exigence croissante de technicité

L'un des travers manifestes liés au dispositif CUCS est de créer une vision bureaucratique de la politique de la ville : les associations croulent sous les formulaires à remplir, les pièces et justificatifs à produire. Les dossiers de demande de subvention se révèlent complexes et souvent les associations y « perdent leur latin ».

De plus, l'évaluation qualitative du dossier semble parfois privilégier des éléments purement administratifs et financiers au détriment de la valeur intrinsèque du projet et de sa pertinence contextuelle.

En outre, l'instauration des CUCS a conduit à une exigence croissante de technicité : compétences des associations attendues en matière de méthodologie de projet, de management, de comptabilité, etc. Cette exigence apparaît difficilement réaliste au regard de la nature même des associations qui fédèrent principalement des bonnes volontés même si les compétences ne manquent pas. Pour répondre aux exigences administratives ou aux obligations réglementaires imposées (en matière d'accueil, d'accompagnement ou de prise en charge des publics ressortissant de la politique de la ville), les associations sont contraintes d'instaurer une démarche de qualification de leur personnel ou de recourir à des professionnels compétents. Ces deux aspects (qualification et professionnalisation) entraînent d'une part une augmentation du coût budgétaire des actions conduites et d'autre part, la mise en place de plans de qualification qui devraient aboutir à la valorisation des compétences et savoir-faire à travers la pérennisation des emplois. Ainsi, il conviendrait de construire des parcours d'évolution professionnelle prenant en compte la variété des compétences exprimées dans la sphère associative.

Or, on observe d'une part un faible accompagnement des structures associatives vers une qualification / professionnalisation de leur personnel par les dispositifs CUCS et les collectivités locales, et d'autre part, une réticence manifeste des collectivités à s'engager durablement envers des structures qui bien que répondant à des nécessités avérées (lutte contre les violences conjugales, accompagnement de sortants de prison...) sollicitent des subventions importantes qui couvrent pour une part leurs frais de personnel.

On aboutit donc à un système abscons où la prise en charge de publics particulièrement exclus ou vulnérables nécessite des compétences précises mais où les détenteurs de telles compétences ou savoir-faire sont enfermés dans une précarité professionnelle assortie d'une grande précarité économique. Ces deux formes de précarité se conjuguent pour atténuer à moyen et court termes, les bénéfices que l'on pourrait retirer de l'action associative en matière de prévention de la délinquance.

De ce fait, peu d'associations sont réellement en mesure d'intervenir sur ce champ particulier de la politique de la ville et de surcroît, elles sont concurrencées par une pléthore de structures qui investissent ce champ principalement pour des motifs financiers. Il est alors particulièrement difficile de promouvoir une culture et des outils communs au champ de la prévention lorsque des acteurs y viennent de manière factuelle.

Le monde associatif recèle des potentialités, un savoir-faire, des compétences et un dynamisme sur lesquels repose entièrement le succès de la politique de la ville. Encore faut-il lui rendre plus aisée la tâche à travers des conventions d'objectifs et de financements, des plans de formation/qualification des intervenants, l'introduction d'une réflexion approfondie sur la pérennisation des actions et des acteurs de terrain, voire même un questionnement sur l'évolution du statut juridique de telles associations. Or, une telle perspective soulève toutefois deux interrogations majeures : l'une conceptuelle et relative aux modalités juridiques et techniques d'évolution de ce statut, l'autre philosophique car s'inquiétant des risques potentiels d'une intromission du secteur privé marchand ou des règles de fonctionnement de celui-ci dans le champ des politiques publiques, eu égard au principe récent de mise en concurrence des associations par le biais de l'appel à projets.

Enfin, tout questionnement critique de l'efficience des politiques publiques de la Ville (prévention de la délinquance, cohésion sociale, sécurité) dans les départements français d'outre-mer ne peut occulter la nécessité de les comparer aux politiques publiques étrangères ayant cours dans nos aires géographiques de proximité, bassin caribéen et Amérique latine.

DEBATS

Intervention de l'association Mama Bobi (Saint-Laurent) Voici un propos clair sur la situation en Guadeloupe et à quelques chiffres près, vous venez de décrire la situation de la Guyane et de l'ouest guyanais. Territorialisation, un comportement social « contaminant » des couches de populations en mal d'intégration mais avec des exemples de résistance culturelle qui les conduit a un comportement délinquant. Même si l'Education Nationale joue son rôle, il y a des centaines de jeunes non scolarisés dans l'ouest guyanais. Ces jeunes se retrouvent dans un contexte de résistance à l'Etat, à la norme, à l'intégration, et trouvent dans la délinquance une réalisation d'eux-mêmes. Il y a une banalisation de la délinquance dans ces populations en marge.

Il faut donner aux associations le moyen de se professionnaliser pour travailler avec ces populations. L'association Mama Bobi a été crée il y a 20 ans pour créer des passerelles entre les populations et l'Etat.

<u>Mlle VERIN, éducatrice à Kourou</u> Je travaille en institution avec des moyens restreints, une population de plus en plus violente, des diminutions d'effectifs et des difficultés à trouver des éducateurs formés sur le territoire. Nous sommes obligés de faire appel à des professionnels de métropole, ce qui accentue le fossé culturel et donc des prises en charge violente pour le jeune et pour les éducateurs. Quelles réponses apportez-vous à cela en Guadeloupe ?

<u>Mme Compper-Durand</u> Nous avons exactement le même problème en matière de manque d'effectif, de qualification des personnels. Les réponses sont balbutiantes. Le Conseil Général s'empare de la question de l'accroissement d'effectif en éducateur de prévention et en qualification de son personnel.

Il y a un manque de cohérence au niveau des choix : diminution des crédits alloués aux actions de terrain au profit de projets de vidéoprotection.

Association Mama Bobi (Saint-Laurent) dans l'ouest guyanais nous avons le phénomène de « mule » qui se développe. Une cinquantaine de jeunes a été interpellée en deux ans. Nous avons eu à Mama Bobi des crédits FIPD pour se charger des mules à leur sortie de prison. L'an dernier alors que nous avions une dizaine de mules en charge, les crédits FIPD ont été redirigés vers un projet de vidéoprotection. Ironiquement... chacun sait que c'est une priorité sur le Maroni. Par contre, il y a des caméras dans certains quartiers qui favorisent la sécurité des personnes.

III - Quels modèles de prévention ?

Eric Lenoir, Directeur du service Citoyenneté et Prévention de la Délinquance, Acsé.

- ◊ L'émergence des politiques de prévention de la délinquance en France
- ◊ L'évolution des politiques de prévention de la délinquance

L'émergence des politiques de prévention de la délinquance en France

Il m'a été demandé de mettre les choses en perspective concernant les politiques de prévention et leur évolution. . Vous m'excuserez si parfois le propos peut paraître éloigné des réalités locales. Même si je me suis un peu imprégné de ces réalités depuis mon arrivée en Guyane, il est clair que je n'ai qu'une vision très partielle des problèmes tels qu'ils se posent dans votre département. S'agissant des réponses mises en œuvre, j'ai également une vision forcément très limitée.

Il m'a été demandé de rappeler comment ces politiques de prévention ont émergé en France et comment elles ont évolué pour être aujourd'hui reconnues à part entière par la loi du 5 mars 2007, et quels sont les enjeux d'articulation entre les différentes réponses qu'elles relèvent de la prévention sociale ou de la prévention situationnelle.

Il a fallu attendre la Loi du 5 mars 2007 pour qu'une politique qui a émergé à la fin des années 70 et qui s'est réellement développée dans les années 80, soit reconnue comme une politique publique à part entière. Jusqu'alors, elle était encadrée par des décrets tels que ceux à l'origine des conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) en 1983, puis des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en 2002 ou par des circulaires relatives aux orientations de l'Etat en matière de prévention de prévention de la délinquance.. Mais ce n'est qu'en mars 2007 qu'il y a eu la reconnaissance de certains acquis partenariaux, la reconnaissance du rôle du Maire entre autres.

Cette politique de la politique de répression. L'autorité judiciaire joue un rôle très important dans le cadre de cette politique partenariale.

Avec la création du comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) et la loi éponyme, la prévention de la délinquance apparaît comme une politique à part entière qui s'autonomise. Pour autant, elle doit s'articuler avec les politiques de cohésion sociale et la Politique de la ville : éducation, rénovation urbaine, cadre de vie, santé, accès à la formation et à l'emploi. Sans cela, les chances de réussite de la politique de prévention de la délinquance sont amenuisées. Sur les sites concernés par un CUCS confrontés à des problèmes de relégation sociale et urbaine, les politiques de prévention ont particulièrement vocation à s'articuler avec les politiques de cohésion sociale.

Ces politiques de prévention de la délinquance sont indissociables de la mise en œuvre des lois de décentralisation et de l'affirmation progressive du rôle des maires depuis 82-83. Nous avions avant une politique qui était dans les mains de l'Etat à travers l'outil de la prévention spécialisée qui s'était développée à partir de la fin des années 50 et qui avait pour objectif d'aller à la rencontre des jeunes les plus déstructurés, qui erraient dans l'espace public. Le rapport BONNEMAISON remis en 82, affirme l'objectif de traiter de ces questions de façon partenariale et territorialisée en prenant en compte les spécificités des territoires, leurs ressources et leur délinquance propre. Les propos que j'ai entendus sur la Guyane et la Guadeloupe montrent qu'il y a de très fortes spécificités à prendre en compte, et notamment aussi les ressources propres aux territoires en termes de forces vives, d'associations, d'intervenants institutionnels.

On est donc, à partir de 1983 sur une idée de territorialisation, le **Maire** est positionné comme l'animateur et le coordonnateur de ces politiques au niveau local, ce rôle pilote du maire étant entériné par la loi du 5 mars 2007. Mais tout ceci en articulation avec les compétences d'un certain nombre d'autres acteurs :

- Le **Préfet**, garant de la sécurité publique, a un rôle d'animation de la politique interministérielle. A noter l'importance de l'articulation du rôle et des pouvoirs de police du Maire avec celui du Préfet responsable de l'ordre public.
- L'autorité judiciaire au départ associée aux CCPD mais qui n'était pas réellement impliquée sauf à travers des démarches de prévention de la récidive (loi de 1983 sur le travail d'intérêt général). Il faudra attendre les Contrats Locaux de Sécurité (CLS) en 1997 et la loi de 2007 pour reconnaître le rôle clé du Procureur de la République comme signataire de ces contrats et comme garant de la coordination de la politique de prévention de la délinquance dans le giron judiciaire. Il faut souligner l'importance des structures rattachées à l'autorité judiciaire qui concourent de façon opérationnelle

(PJJ, SPIP) ainsi que les différents magistrats spécialisés (juge des enfants, juge d'application des peines...).

La loi de 2007 rappelle la nécessité d'impliquer le **Conseil Général** dans les politiques de prévention de la délinquance, notamment en matière de protection de l'enfance. Ce qui pose aussi la question de la place de la prévention spécialisée qui n'est pas présente sur tous les territoires mais quand même assez fortement. Selon une enquête de 2004, la moitié des ZUS est concernée par l'intervention d'un club ou d'une équipe de prévention spécialisée. Ces éducateurs de rue ont aussi vocation à nourrir les diagnostics et à être impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle d'actions de prévention. Ils situent leurs interventions sur un public déjà repéré comme étant dans un processus de marginalisation, mais pas forcement inscrit dans un parcours de délinquance avérée.

Donc nous avons une approche qui se veut globale ou intégrée. L'idée est de prendre en compte le problème dans ses différentes facettes et composantes, de ne pas se limiter aux seules réponses préventives, donc d'articuler ces réponses avec les démarches répressives. C'est le fameux triptyque de BONNEMAISON dans son rapport de 1982 : prévention-répression-solidarité qui aujourd'hui est toujours d'actualité même si on y ajoute les notions de médiation et de dissuasion.

On est bien dans cette idée d'intégrer ces réponses dans une démarche globale , tout ceci se déclinant à travers les **instances de concertation**, les CLSPD et la contractualisation formalisée aujourd'hui à travers l'outil Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) qui va se substituer au Contrat Local de Sécurité (CLS). Les STSPD sont proches des démarches initiales mais avec une optique plus souple et opérationnelle, axée vers la résolution des situations préjudiciables constatées.

Ces instances partenariales ont l'objectif, sous l'autorité du Maire, de poser un diagnostic territorial, de mettre en place des groupes de travail thématiques ou territoriaux (en fonction des caractéristiques propres aux territoires et des thématiques correspondant aux priorités locales) afin de mettre en place des actions contractualisées et soutenues par les financements locaux.

Ces instances évoluent dans la volonté de pouvoir, au delà des bilans annuels,

- identifier des groupes de travail plus restreints avec les acteurs clés, qui vont à travers des cellules de veille se réunir pour trouver des réponses collectives et coordonnées aux problèmes de délinquance

- mettre en place des instances d'échanges d'informations à caractère nominatif portant sur des situations individuelles. La Loi de 2007 apporte un cadre au partage d'information et sécurise les professionnels au titre du secret partagé

Evolution des politiques de prévention de la délinquance

Quand on parle de prévention de la délinquance, on parle de toutes les actions qui peuvent intervenir sur les causes ou les préliminaires des délits, toutes les actions à caractère non-coercitif. Elle vise à réduire les risques de passage à l'acte ou l'aggravation de certains phénomènes.

On peut intervenir sur deux champs : **prévention sociale et situationnelle**. Au début des années 80, l'essentiel des actions s'inscrivait surtout dans le registre de la prévention sociale qui cible directement les publics en risque de délinquance. Axée sur le moyen, voire le long terme, la prévention sociale ressort généralement du registre de l'éducation. La prévention situationnelle, qui nous vient des pays anglo-saxons, vise plutôt la dissuasion, cible les cibles potentielles de la délinquance (personnes ou biens) en rendant plus risqué ou moins profitable le passage à l'acte. Son intervention est plutôt axée sur le court terme.

Quand on analyse l'évolution des politiques de prévention de la délinquance en France, à compter du milieu des années 90 (sous l'effet de la loi de janvier 1995 d'orientation et de programmation pour la sécurité) puis de la mise en œuvre des CLS, la prévention situationnelle progressivement prend de l'importance. Les programmes d'actions financés aujourd'hui dans le domaine de la vidéo protection mobilisent une part importante des crédits. Mais aussi, l'articulation entre rénovation urbaine/aménagement/prévention, illustre une montée en charge importante de la prévention situationnelle. L'enjeu est que ces deux démarches s'articulent, se complètent et que l'une ne remplace pas l'autre. Comme le montrent de nombreux travaux internationaux dont ceux du centre international de prévention de la criminalité, il serait illusoire de penser que la prévention situationnelle peut régler à elle seule tous les problèmes.

Ceci étant précisé, la prévention situationnelle revêt une vraie utilité et ses développements sont encouragés par les pouvoirs publics. La loi sur la prévention de la délinquance concourt à étoffer son cadre d'intervention, le **Plan national de prévention de la délinquance** et d'aide aux victimes (PNPD) qui a été adopté par le Premier ministre en octobre 2009 pour la période 2010-2012 porte un certain

nombre de dispositions en matière de prévention situationnelle même si les mesures relevant de ce registre ne concernent qu'une douzaine des 50 mesures du plan. Au-delà de la poursuite du développement de la videoprotection sur la voie publique, le plan vise le développement des études de sécurité et de sûreté publique, dont les critères de mise en œuvre vont évoluer. Il y a des discussions interministérielles aujourd'hui pour abaisser les seuils qui rendent obligatoires ces études.

Mais l'enjeu est évidemment d'éviter que cela soit la seule réponse. D'ailleurs les villes qui se sont investies sur ces réponses en matières de vidéo, villes de couleurs politiques différentes que ce soit Le Havre, Saint-Herblain, Vaulx-en-Velin, Strasbourg... ont développé la vidéoprotection mais en l'adossant à d'autres réponses. C'est indispensable et toutes les études internationales le montrent bien.

Quand on parle de prévention sociale, on a une approche sur trois niveaux : prévention primaire, secondaire et tertiaire (en référence avec les catégories de prévention sanitaire de l'Organisation Mondiale de la Santé).

A partir des années 90, la plupart des actions s'inscrivent dans le champ de la prévention secondaire et tertiaire, alors que durant la première décennie, les actions relevaient majoritairement du registre de la prévention primaire, dont le ciblage n'était pas forcément axé sur les publics les plus repérés en risque de délinquance et de récidive. Nous avions des actions assez généralistes. Par exemple, les actions de prévention des toxicomanies en milieu scolaire sont plutôt de l'ordre de la prévention primaire (pas ciblées spécifiquement sur un public, mais sur une tranche d'âge en général). La prévention secondaire suppose l'identification des publics en risque de délinquance (par exemple avec l'action de la prévention spécialisée ciblée sur les jeunes en situation de marginalisation et de conduites à risques). La prévention tertiaire suppose qu'il y ait eu commission d'une infraction, décision judiciaire et intervention pour prévenir la réitération.

Une circulaire en 1994 attire l'attention sur la nécessité de recentrer sur les publics les plus en risques avec l'affirmation de cinq axes prioritaires qui prennent une ampleur contrastée :

- Actions autour du **soutien aux adultes, à l'accompagnement parental** qui donnent lieu à des financements de structures qui accompagnent la génération adulte dans ses fonctions parentales. Les REAAP constituent à partir de la fin des années 90 un support de développement important pour

ces actions. Cette dimension est aujourd'hui investie à travers de nouveaux dispositifs, notamment le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles crée en 2007 dont il y a peu d'exemples opérationnels aujourd'hui. La ville de Saint-Laurent du Maroni en a créé un et attend encore sa mise en œuvre officielle à travers la mobilisation d'un certain nombre d'acteurs. Le Maire est investi de compétences en amont de la réponse judiciaire pour mettre en place des mesures de rappel à l'ordre et proposer des mesures d'accompagnement aux parents d'enfants qui ont des conduites déviantes à l'école ou dans l'espace public. Sur ce point là, il y a dans le PNPD un projet de réalisation d'un guide méthodologique pour accompagner les acteurs souhaitant la mise en œuvre de ce dispositif.

- Aide aux victimes, accès au droit et justice de proximité: le réseau de permanences de proximité va s'étoffer et se diversifier au fil des ans par la recherche de différents lieux et de nouveaux partenariats pour accueillir des victimes (Police, Gendarmerie, services hospitaliers, maisons de justice et du droit...).
- Prévention de la toxicomanie: au fil des orientations coordonnées par la MILDT: l'intervention a pu être ciblée sur les produits illicites ou prendre en compte les comportements polytoxicomaniaques, l'articulation consommation de produits stupéfiants illicites et consommation d'alcool par exemple. On voit bien qu'en Guyane et en Guadeloupe, ceci est une problématique majeure. Il y a le développement de programmes d'actions visant à prévenir la première consommation, mais aussi l'accompagnement des personnes qui sont dépendantes. Ce n'est pas le FIPD qui est compétant là dessus, mais les crédits de la MILDT (gérés par les directeurs de cabinet des préfets) ou de la Politique de la ville.
- Prévention de la récidive avec tout ce qui concerne la préparation et l'accompagnement à la sortie de prison. Aujourd'hui, le PNPD incite au développement de permanences des missions locales en établissement pénitentiaire, le recours aux contrats CIVIS (accès à la formation et *in fine* à l'emploi pour les sortants de prison). Il y a aussi tout ce qui concerne le développement des alternatives aux poursuites et à l'incarcération. Il y a nombre d'outils existants dans ce domaine, pas toujours très bien connus, hormis le TIG (travail d'intérêt général) mis en œuvre auprès des mineurs par la PJJ et auprès des majeurs par les SPIP. Les TIG concernent plus de 10.000 personnes par an accueillies auprès des collectivités, des établissements publics et portent des résultats intéressants. Il y a également les stages de citoyenneté qui interviennent dans le cadre d'alternatives aux poursuites, d'aménagement de peine.

- Sécurisation des espaces et lieux sensibles (écoles, transports, centres commerciaux, espaces publics...). Cette orientation a donné lieu à un foisonnement d'actions de médiation sociale, autour de la régulation des conflits dans les milieux ouverts au public ou publics. Ces actions se sont développées grâce aux contrats aidés et aujourd'hui plus fortement dans des emplois pérennes. Cet axe concerne également les opérations de prévention situationnelle dont la videoprotection constitue une des mesures phares.

D'autres orientations se sont développées plus récemment sous l'effet de l'évolution de la délinquance et compte tenu des priorités des pouvoirs publics. Il s'agit en particulier de deux objets :

- La prise en compte des **violences intrafamiliales** qui relèvent de la sphère privée. Il y a encore 5 ans, cette problématique n'était pas vraiment abordée en tant que telle dans les politiques locales. Aujourd'hui, elle s'affiche comme une orientation majeure, s'agissant notamment des violences faites aux femmes (plans triennaux successifs portés par les déléguées aux droits des femmes dans les départements). Les plans visent à coordonner l'ensemble des acteurs, à intervenir sur l'ensemble des facettes (prises en charge des victimes, des auteurs, coordination des acteurs, actions de prévention ciblées...). Il y a des actions de formation qui se développent (cadre législatif, modalités de prises en charge). La prise en compte de cette problématique représente en 2010, 10% du FIPD.
- Autre thématique qui est une orientation forte : le décrochage scolaire. On sait qu'une part non négligeable des publics délinquants a décroché scolairement à un moment ou un autre. Il y a une vraie nécessité de pouvoir développer un accompagnement dans ce domaine. Cet axe fait le lien avec les actions de prévention en amont conduites au titre du programme de réussite éducative dont l'objectif n'et pas la prévention de la délinquance mais qui peut y concourir. A l'autre bout de la chaine, les dispositifs 'Deuxième Chance' permettent à des jeunes sortis du système scolaire non diplômés d'être accompagnés à partir de 18 ans. Enfin, l'accompagnement des publics qui font l'objet d'une mesure d'exclusion (temporaire ou définitive) par conseil de discipline suite à des comportements déviants en milieu scolaire constitue une priorité nouvelle des politiques de prévention à travers les dispositifs « sas » ou passerelle à l'instar du dispositif « poursuite de scolarisation » de Meaux récompensé par le prix français de la prévention de la délinquance en 2009.

L'ensemble des actions précitées est mis en œuvre à partir des compétences croisées d'un nombre important d'acteurs.

On a une pluralité de métiers dans ce domaine : les métiers du milieu judiciaire, du travail social, de la sécurité publique, de la médiation, de l'aide aux victimes. Il y a des métiers nouveaux, au premier rang desquels les coordonnateurs qui jouent un Ces derniers sont emblématiques car ils interviennent en amont du dépôt de plainte. Ils sont les révélateurs de conflits intrafamiliaux, ils proposent une vraie médiation et une orientation vers des travailleurs sociaux spécialisés. En dépit d'un cadre d'intervention clair, ces métiers précurseurs sont encore regardés de manière suspicieuse (police/social). Ces nouveaux métiers confirment que l'on peut faire travailler ensemble, en amont de problèmes de délinquance, des acteurs de la sécurité avec des travailleurs sociaux.

Ce séminaire participe de la volonté de décloisonner les interventions et de développer une politique globale de prévention qui articule ces différentes facettes.

Ketty SAINT-CLAIR, responsable Politique de la Ville, DRIV Guyane: Vous avez oublié de mentionner les 99 adultes relais qui sont répartis sur le territoire dans les cinq communes CUCS. Ils participent aussi pleinement à la prévention de la délinquance.

<u>Eric LENOIR</u>: Un atelier concerne la médiation, nous pourrons, à partir du témoignage de certains d'entre eux, poser les conditions de leur implication dans ces politiques.

<u>Intervention Mama Bobi</u>: Le rôle important sur le fleuve des autorités coutumières, notamment dans la mise en place du travail d'intérêt général (TIG) et de l'éloignement des délinquants lorsque ces derniers souffrent encore de difficulté d'insertion sociale.

<u>Mme Lesley PORTE, coordinatrice de l'association « l'Arbre Fromager »</u>: Je voudrais juste ajouter que nous avons une personne qui tous les jeudis matin tient une permanence financée par le FIPD au Commissariat de Police pour aider les femmes victimes de violence.

Eric LENOIR

Il faut une convention avec le Conseil Général, puisque d'un point de vue opérationnel, il est clair que les affaires dont se saisissent certains professionnels, qui interviennent ponctuellement et qui ne font pas un suivi dans la durée de ces situations, doivent être relayées vers les travailleurs sociaux des circonscriptions d'action sociale du Conseil Général. D'ailleurs c'est une vraie plus value pour eux, les études ont montré au niveau national que 50% des affaires dont se saisissent les intervenants sociaux en Commissariat ou Gendarmerie, n'étaient pas connues des services sociaux de secteur. Alors qu'elles relèvent très clairement de leur champ de compétence. Cela renvois à la

problématique des publics « hors champ » du travail social qui pour des raisons de grande exclusion, de perte de confiance dans les institutions, parfois d'éloignement des permanences du travail social, font que ces affaires ne vont plus vers ces professionnels.

D'où l'importance de nouer ces partenariats, puisque tous les Conseils Généraux qui s'impliquent le disent au bout du compte, ils y trouvent une grande satisfaction dans la prise en charge de ces situations. Après, il y a la question des budgets qui est plus complexe. Tous les Conseils Généraux n'ont pas cofinancé ces dispositifs. Certains l'ont fait, y compris à travers une mise à disposition des postes avec un financement intégral, cela existe. Dans d'autres cas, il y a eu des financements croisés, des financements tripartites (Etat – Conseil Général et Ville ou EPCI). Comme nous l'avons dit au Capitaine de l'unité territoriale de Gendarmerie de Saint-Laurent du Maroni, on est ici à votre disposition pour vous apporter au niveau national des outils sur ce champ. Il y a une association nationale des intervenants sociaux qui peut aussi vous aider lorsque vous aurez avancé sur la finalisation du projet, sur le repérage de candidats potentiels aussi.

* * *

IV- Les conséquences de la RGPP dans le domaine de la prévention de la délinquance

M. Marcus, Délégué au Forum Français pour la Sécurité Urbaine

L'Etat a mis en place un mécanisme redoutable qui s'appelle la RGPP (révision générale des politiques publiques) qui concerne absolument tous les secteurs et qui marche quand même sur un basique quantitatif, très peu qualitatif. Cela fait certes du dégât, mais peut faire du bien dans un certain nombre de service, il ne faut pas être totalement négatif. Tout dépend des services concernés. Cela fait particulièrement des dégâts dans des services déjà faibles. C'est le paradoxe. C'est un constat partagé par un certain nombre de personnes. Quand on l'applique dans le secteur de la prévention, la RGPP se résume à un scandale.

Et même sur des services plus importants qui s'occupent de questions de sécurité comme la Police qui représente un effectif conséquent de l'Etat, les critères d'application de cette loi sont aussi confuses et un peu ridicules. Je n'hésite pas à le dire, d'autant plus, comme je l'ai dit ce matin, j'ai ici ma casquette internationale, donc je sais comment fonctionne un peu l'ensemble des systèmes de Police eu Europe et dans le monde.

Ce que me disent les comparatistes, c'est qu'au fond, les critères que nous avons aujourd'hui en France pour évaluer notre activité ou pour restreindre les effectifs, ne sont pas des critères qui nous correspondent, à nous, acteurs de terrain. Les critères retenus ne sont que budgétaires. Il est souvent décrié que la RGPP est une tentative de l'Etat de restreindre son champ d'intervention, au nom d'un meilleur ciblage des interventions. Je n'y crois pas trop, je dirai que c'est plutôt pour restreindre l'ensemble des budgets et pas seulement celui de l'Etat. Il faut avoir un regard critique par rapport à ce mouvement et essayer de faire en sorte que l'ensemble des acteurs qui sont impliqués dans la RGPP fasse d'une certaine manière des contre-propositions et propose un « projet alternatif ».

Par exemple, l'un des critères d'évaluation de la **Police** est le taux d'élucidation. Cela est absurde étant donné que le taux d'élucidation est réalisé un peu au bon vouloir de celui qui le crée. La plupart de la délinquance est une délinquance où la Police a une attitude passive, c'est-à-dire que le délit vient à elle. Ainsi l'auteur est généralement connu simultanément avec la connaissance du délit. En d'autres termes, le taux d'élucidation ne veut rien dire. Beaucoup plus intéressante que l'étude du

taux d'élucidation, l'étude de l'augmentation de certaines catégories de la délinquance traitée par la Police permettrait d'évaluer l'activité de la Police. Quand effectivement, le nombre de violences contre les femmes enregistré par la Police devient important, cela veut dire effectivement que la Police apporte véritablement son service sur quelque chose. Et cela donne un jugement sur les orientations qualitatives de nos forces de Police.

Pour la **justice**, c'est la même chose. La RGGP aujourd'hui impose des taux de rapidité de présentation au Parquet et de traitement des affaires. Il faut faire vite aujourd'hui. D'où une montée en puissance de la répression et une disparition à peu près complète de la prévention.

Le critère d'évaluation de la justice devrait être celui du taux de récidive. Au fond, c'est quand même cela que l'on demande à la justice. Si la sanction mène à la récidive, ce n'est pas bon, il faut imaginer autre chose, que sont les solutions alternatives. Et cela vaut pour tout le monde, je dis cela pour la Justice et la Police mais également pour les associations. En effet, ces dernières doivent rentrer dans une double logique : celle où leur comptable publique demande des rapports d'évaluation avec un certain nombre de chiffres : nombre d'usagers, nombre de permanences etc. pour pouvoir être éligible aux subventions. Cet exercice de remplissage de petites cases est obligatoire. Mais essayons là aussi d'être un peu plus dynamique, imaginons d'autres critères pour juger et adapter notre propre action en tant qu'Association.

Par exemple sur la consommation de crack, dans les deux associations dont j'ai étudié les rapports, celle de Saint-Laurent et celle de Cayenne, j'ai été frappé par le fait qu'au fond, ce sont des associations qui gèrent une population âgée! Il y a un certain nombre de personnes de 40-50 ans qui sont là et à qui l'on doit évidemment proposer des services. Mais que fait-on pour les jeunes de 20, 18 ans ou 25 ans, dont on ne sait pas trop où ils sont. Visiblement ce type de structure n'a pas de prise actuellement sur ce type de public. Il faut donc imaginer autre chose!

Il faut mettre cela sur la table. Il faut se le dire aussi entre nous parce qu'à l'heure des comptes, à tout point de vue, il faut imaginer d'autres critères alternatifs permettant éventuellement de convaincre les finances publiques, et nos administratifs qui vous l'avez constaté ne sont pas complètement obtus et sont tout à fait à même d'entendre des choses un peu alternatives. Mais encore, faut-il leur fournir cela.

Une autre remarque concernerait les **effectifs**. Nous sommes dans une diminution générale des effectifs. Sachez qu'au niveau national, la Police a perdu 4 000 postes budgétaires sur les deux dernières années. Elle s'attend encore à avoir 11.000 postes supprimés sur l'ensemble du territoire métropolitain. Au fond, la Guyane n'est pas dans une situation différente de Dammarie-les-Lys, ou bien d'Epinay-sur-Seine, qui ont des commissariats à effectifs très réduits, voire ridicule, qui continuent à diminuer. On va fermer des postes de Police en Seine-Saint-Denis, le fameux département emblématique... Cela véhicule beaucoup de choses.

Regardez ici, le vice procureur de Saint-Laurent est tout seul, il n'a même pas une secrétaire ou un greffier pour agir, il n'a pas de juge! Qu'est-ce que cela veut dire?

Concernant les **budgets**, il y a des diminutions à tous les niveaux et il faut faire des choix.

J'ai lu votre journal France Guyane cette semaine, et j'ai vu que le Tribunal de Cayenne a condamné à 6 mois de prison ferme un récidiviste, un immigré clandestin. Il a écopé de 6 mois fermes au centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly.

J'ai fait mon calcul pour essayer d'évaluer ce que cela veut dire. Je tiens compte de l'augmentation du taux d'incarcération des étrangers que Monsieur le Commissaire a donné tout à l'heure. Je me base sur 6 mois de prison comme moyenne pour les étrangers en situation irrégulière, je compte les coûts de journée de détention (300€/jour), je compte tous les coûts de Police de reconduite, etc., j'arrive à un accroissement du coût d'incarcération des étrangers de 2 à 2,5 millions d'euros. On connaît les taux de récidive, et donc la réintroduction des récidivistes dans le circuit judiciaire... Chacun sait que les reconduites à la frontière ne sont pas efficaces, surtout avec les frontières poreuses qui entourent la Guyane.

A un moment donné, il faut se poser la question, où va l'argent public par rapport au système de prévention. Au niveau national, c'est 300 euros, le coût d'un détenu par jour. Penser un peu à ce que vous pouvez faire dans le domaine de la prévention avec cette somme. De même en mettant en perspective le coût de reconduite à la frontière, qui selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur, est de 27.000 euros l'opération, entre les frais de gendarmes, les frais d'avion etc.

Alors il y a un moment donné au niveau de l'Etat, il faut poser les questions politiques de l'arbitrage. Où est-ce qu'on met l'argent public ? Certes, il y'en a de moins en moins, mais où va-t-on le mettre ? Au niveau local, Il y a aussi des choix à faire. Prenons l'exemple de la vidéo protection. Je n'ai rien contre la vidéo protection, je suis pour la vidéo protection dans les parkings, je suis pour la vidéo protection dans le métro, dans les gares, et dans un certain nombre d'endroit où il y a une nécessité. Je suis même pour la vidéo protection dans une médiathèque municipale, cela réduisant ses frais de gardiennage. En installant une caméra pour surveiller le lieu, elle peut arriver à baisser le coût élevé induits par les dysfonctionnements et le vandalisme. Par contre pour un certain nombre d'autres espaces publics de nos villes, je suis moins convaincu.

En termes de coûts, pour installer un système performant, il faut commencer par éclairer les rues avant de mettre des caméras vidéo. Sinon on est obligés de recourir à des caméras extrêmement perfectionnées pour lesquelles les coûts sont très importants. En moyenne, pour l'installation et la maintenance d'une caméra, il faut compter de 14.000 à 15.000 euros par caméra. Il faut également du personnel formé derrière les écrans et du personnel formé pour intervenir. Tout cela a un coût certain.

Quand on voit le FIPD restreindre aussi fortement ses priorités sur le financement de la vidéo protection et quand on voit l'ensemble des budgets sur la prévention, on se rend bien compte des choix qui sont faits.

Ces choix doivent être éclairés par la connaissance. Il y a une vraie coupure entre la connaissance et l'action : que disent les nombreuses études financées ? La vidéo protection a été évaluée dans de nombreuses communes et pays, que disent les résultats ?

L'exemple hollandais est pour moi le comble de la morale publique : une loi dicte qu'à chaque euro investi dans la répression, un euro est investi dans la prévention. Deuxième chose que la loi stipule : 10% de toute dépense est affecté à l'évaluation de l'action.

La France doit se doter de ces instruments.

Par rapport à la situation en Guyane, je salue l'efficacité des services spécialisés de répression sur les questions de trafic de drogue. Cela est, de mon point de vue, un vrai mystère : avec la situation géographique de la Guyane et les liaisons quotidiennes avec l'Europe, normalement vous devriez être profondément touché par les trafics de cocaïne. Cela veut dire que la politique actuelle fonctionne.

On cite toujours Bogota comme capitale mondiale de la délinquance. Effectivement le nombre d'homicide y est élevé. Mais à Bogota, si vous ne vous faites pas tuer, vous avez très peu de chance de vous faire voler. En fait, ce sont des pays avec des taux de délinquance extraordinairement bas pour tout ce qui concerne la délinquance au quotidien. Des résultats extraordinaires ont été obtenus suite à une étude approfondie des phénomènes d'alcoolisme. Après avoir constaté que la plupart des meurtres à Bogota se passaient le vendredi et le samedi soir, la municipalité de Bogota a travaillé la question de l'alcool. Avec cela, elle a réduit de plus de moitié le taux d'homicide de Bogota, qui est aujourd'hui tout à fait comparable aux capitales européennes. Je pense qu'en Guyane, la violence enregistrée chez les jeunes est liée à une consommation d'alcool et de drogue.

Et enfin je terminerai par un dernier point, je pense qu'il vous faut une **enquête de victimation** à l'échelle de la Guyane. Ce n'est pas possible de continuer comme cela, avec simplement les statistiques que vous avez. La première ne vous dira pas grand-chose. L'intérêt c'est de la répéter, pour mesurer les écarts. Et puis vous avez d'autres instruments, par le biais de l'association Deuxième Chance par exemple, qui a monté en 2009 une action sur des questionnaires à destination des collégiens, avec l'agrément de l'Education Nationale. Je trouve ce travail remarquable, il devrait être amplifié par les CLSPD. Il faut répéter ce type d'enquêtes, cela fournit des thèmes de travail extraordinaires. Quand on note que dans l'appréciation des jeunes, le vol vient en tête dans les actes les plus répréhensibles et que le viol ne vient qu'en neuvième position, je pense que cela fournit largement de quoi faire aux CLSPD. Dotez-vous de ces instruments. Il y en a plusieurs à croiser. Je pense que cela permettrait d'orienter et de vous donner des protocoles d'accords et des objectifs communs entre les différents acteurs.

Intervention de Mme Gaëlle COMPPER-DURAND

En matière de réponse alternative ou novatrice en matière de lutte contre la consommation de stupéfiants en Guadeloupe, depuis peu une association offre aux usagers des kits de pipe à crack de manière à diminuer tous les risques liés à la consommation du produit, à la transmission du VIH, Sida etc. Apparemment, c'est un outil qui est particulièrement bien reçu par ces publics.

Intervention AKAT'IJ

Concernant la consommation de drogues, je ne sais pas quelles associations vous êtes allés visiter à Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni. Vous avez visité deux CAARUD, c'est donc logique que vous n'ayez vu que des personnes d'un certain âge : ce sont des personnes qui sont dans un parcours long

de toxicomanie. Il faut aller voir d'autres structures pour trouver des personnes de 18 à 20 ans où ces jeunes sont ciblés.

<u>Intervention de Mama Bobi</u>

La toxicomanie dès le plus jeune âge dans l'Ouest guyanais est très inquiétante, d'autant plus que le caillou de crack se trouve à chaque coin de rue au prix de deux euros. En vérité, ce n'est pas là que le problème se pose : les jeunes et leurs parents ne comprennent pas leur privilège d'être sur ce territoire « protégé ». Il suffit de regarder ce qui se passe au Brésil, vous l'avez très bien dit dans un contexte latino-américain ou même au Surinam qui sort d'élection difficile. Vous avez tous vu ce titre dans France Guyane aujourd'hui... le peuple vient d'élire un ancien dictateur. Nous avons toutes les possibilités en Guyane de donner une bonne éducation à nos jeunes, un bon encadrement. C'est un privilège d'un Etat du Nord ici dans un contexte de population du Sud. Il faut cultiver ce privilège. Il faut cultiver l'égalité des chances dans les langues locales. Je vous rappelle que 70% des populations de l'Ouest guyanais, ne parlent pas français à la maison. Et dès qu'ils ont quitté l'école, c'est fini. La délinquance est au coin de la rue.

* * *

V- Restitution des ateliers

Atelier 1 « la prévention de la délinquance chez les mineurs »

Rapporteur: Nadir BOUDEHRI

Participants

PJJ, Guyane Promo Santé, Coordinateur PRE Matoury, Cayenne, Police Municipale Matoury, Equipe Mobile de Securité (Rectorat), Association des parents d'élèves des établissments scolaires, educateurs spécialisés (PJJ), SHI ROZO, DAAC.

Le débat s'est orienté autour de 3 thèmes : les outils de prévention de l'éducation nationale, les associations et la prévention primaire, les faits de délinquance et la réponse de l'autorité judiciaire.

1- Les outils de prévention de l'Education Nationale

- Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
- Chef d'établissement et son équipe (adjoint, CPE, AS, copsy)
- Equipes éducatives
- Diagnostics délinquance
- Projets de réussite éducative (PRE)
- Equipes mobiles de Sécurité (EMS)

Mesure 8 : mettre en place d'ici à la fin 2009, une EMPS par académie ; cette équipe pluridisciplinaire de soutien, de conseil et d'accompagnement est composée de 20 à 50 personnes susceptibles d'intervenir rapidement auprès des chefs d'établissement.

Perspectives

- Formation plus fine des enseignants sur les questions de délinquance, de spécificités des jeunes de Guyane, des repérages...
- Traitement des diagnostics de sécurité
- EMS renforcée et mise en place d'une cellule de veille.
- Cohésion et coordination nécessaire des équipes éducatives et administratives (un même discours et une unité face aux élèves)

2- Les associations et la prévention primaire

- Association Akati'j de prévention spécialisée (Kourou): Un travail de création de lien social,
 d'insertion citoyenne des jeunes à travers une prise en compte de leurs besoins.
 Développement des liens jeune/famille/école/emploi...
- Association deuxième chance (Cayenne). Leur idée est d'attirer les jeunes en leur permettant d'être les auteurs de leurs propres projets. A terme, ceux-ci peuvent devenir salariés au sein de l'association et devenir encadrant à leur tour.
- DAAC Guyane (Rémire-Montjoly): un travail de médiation au sein de la résidence Arc-en-ciel.
 Constat: peu de relai institutionnel face à des repérages sur le terrain qui nécessite une prise en charge rapide.
- GACID, association contre l'illetrisme et la délinquance. Le rôle des parents est essentiel, une aide à la parentalité peut être nécessaire. Importance de la médiation (langue). Nécessité d'une prise en charge précoce dès l'école maternelle.

Perspectives

- Développer des structures d'accueil et de loisirs à destination des jeunes
- Mettre en place des Educateurs de rue, peut-être au niveau intercommunal.
- Renforcer le rôle de « médiation » de la Police Municipale.

- Diffuser des messages de prévention (Expo 13-18 de la PJJ) en veillant à former les porteurs de projet (association « agrées »)

3- Faits de délinquance et réponses de l'autorité judiciaire

Rappel : la justice des mineurs concerne les mineurs en danger (au titre de l'article 375 du Code Civil) ainsi que les mineurs ayant commis des actes de délinquance (au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante)

Volet Pénal

- « Délinquance aggravée »
- Agressions sexuelles
- Addictions et comportements associés : agressions, vols, délinquance routière...
- Vol de véhicules, recel, vol avec violence, etc...
- Trafic d'armes
- Homicides
- « Petite délinquance »
- rappel à la loi ou admonestation (réprimande, avertissement...) peu ou pas efficaces (délais de traitement, procédure non comprise, enclavement de certaines communes de l'Ouest...)
- > Sentiment d'impunité.

Perspectives

- Réactivité accrue de l'autorité judiciaire
- Désenclavement de l'accès à la Justice pour certaines communes, disposer d'une meilleurs lisibilité sur le territoire Guyanais.
- Partage de l'information et dynamique partenariale nécessaire (PJJ, Parquet, gendarmerie, polices nationale et municipale, mairies, associations...)

- Nécessité de porter plainte systématiquement même pour de la petite délinquance.
- Rôle central des Maires et possibilité de rappel à l'ordre sous couvert du Parquet.
- Mobilisation plus importante de la PM sur la petite délinquance.

Atelier 2 « Justice, prévention de la délinguance et de la récidive »

Rapporteur: Michel MARCUS

Participants:

Tribunal de Grande Instance, Chef de projet CUCS Basse-Terre, DRIV, Police Municipale, DSU

Rémire-Montjoly, Educatrice PJJ, chargé de mission délinquance Cayenne, SHI ROZO, DAAC.

Au fond dans cet atelier, nous avons parlé de beaucoup de choses, mais pas vraiment de récidive.

Cela dénote une nécessité de dialogue entre les différents acteurs, il y a un certain nombre de

constat qui doivent être faits en la matière. Le deuxième manque de cet atelier c'est qu'il n'y avait

pas d'élus de Guyane, il n'y avait pas de représentants de collectivité territoriale, si ce n'est des

techniciens. L'aspect un peu opérationnel qu'aurait pu avoir cet atelier a manqué. J'ai noté

cependant la qualité du tissu associatif et de certains services de l'Etat présents dans l'atelier, les

débats ont été très vifs et intéressants.

Il faudra rendre compte de ce colloque aux élus, il n'y a pas de raison que ce soit uniquement un

thème de campagne électorale et qu'une fois celle-ci terminée, on attende la suivante pour parler

des questions de sécurité ou de prévention.

Cet atelier a débouché non pas sur des propositions précises mais sur des rendez-vous à prendre.

Le débat a été lancé sur la question « qu'est ce qu'un récidiviste » ?

Les personnes concernées par un état de récidive sont des personnes que l'on définit comme « multi

réitérant », ils sont dans une trajectoire de délinquance et peuvent avoir à leur actif une dizaine de

vols. On sait bien que ce n'est pas parce qu'on va arrêter un jeune un jour, souvent par hasard, que

parce qu'on va lui donner une sanction ou qu'il va être pris en charge par une institution quelconque,

qu'il va brusquement arrêter de voler, de consommer ou de se prostituer, etc. On le sait tous.

Simplement on du mal à l'intégrer, on fait comme s'il devait s'arrêter du jour au lendemain. Il faut

admettre qu'on ne sort pas d'un état de délinquance aussi facilement. C'est comme le traitement de

l'alcoolisme ou de la drogue, il peut y avoir des rechutes.

Quel est le critère pour mesurer une sortie positive de la délinquance? C'est celui de la diminution de

la gravité des actes commis. Prenons un cas d'école, si la personne est arrêtée pour l'agression d'une

vieille dame, s'il récidive en allant voler un autoradio, on peut estimer qu'il y a un progrès. Le récidiviste est sorti d'une période de violence que pouvait représenter le vol avec violence pour passer à une délinquance moins agressive, moins porteuse de préjudice pour les victimes. Donc, on peut considérer que c'est un plus. Les équipes de prise en charge peuvent se flatter d'un résultat dans les actions déployées.

Prendre en compte ces « sorties progressives » est un concept très motivant. On a toujours l'impression que les délinquants sont toujours les mêmes, que c'est sans fin mais en fait non, les générations de jeunes passent et puis il y en a qui se recalent. Chaque fois que l'on fait des études globales sur des « cohortes » de délinquants, on a des résultats positifs. Bien sûr, il reste toujours des personnes que l'on va retrouver à 25 ans devant le Tribunal correctionnel, continuant une carrière de délinquance qu'ils ont commencé très tôt. Heureusement que nos sociétés et que les hommes ne sont pas parfaits. Il y en a toujours qui enfreindront la norme. Nous le faisons tous les jours quand nous roulons à 140 km/h au lieu de 90 km/h. En quoi enfreindre cette norme serait moins grave qu'une autre ? Cela renvoie à des débats éthiques que chacun peut développer. Mais cela ne devrait pas renvoyer à un débat de société : tout illégalisme doit être traité à égalité (délinquance financière et économique, petite délinquance...).

Dès qu'on parle de récidive, on focalise immédiatement sur les jeunes. Ils sont l'avenir de la France, est-ce une raison pour occulter le reste de la délinquance et de la criminalité ?

Autre problème qui a été très vite abordé, c'est la question du tissu associatif et de ses relations avec les administrations. Le Procureur de la République a rappelé qu'il avait sept ou huit substituts du procureur, qui mettent en œuvre la médiation pénale ou toute une série de dispositif de rappel à la Loi. Pour lui, il y a une augmentation très forte de la médiation pénale, avec plus de 1800 médiations pénales prononcées en 2009. L'ensemble de cet arsenal semble bien fonctionner.

Concernant les alternatives aux sanctions.... Il a été constaté qu'il n'y avait pas de travail d'intérêt général (TIG) en Guyane. Il n'y a aucun poste proposé par les collectivités territoriales ou par le tissu associatif. Nous n'avions pas de représentant du SPIP dans l'atelier, donc pas de réponses à nos questions.

Les financements

L'autre thème qui nous a pris plus de la moitié de l'atelier a porté sur les questions de financements, de pérennisation des actions et de leur harmonisation. Nous sommes dans une situation bloquée, et

pour très longtemps, budgétairement et en termes d'effectifs. Appliquer des réductions sur du pas grand-chose, ce qui est l'état du financement de la prévention en France, eh bien il ne reste plus rien rapidement. Au sein de l'Education Nationale, il y a toujours un peu de ressources internes pour gérer l'institution en compensant les manques sur « le terrain ». On ne peut pas jouer sur cela quand il s'agit de la question de la prévention ou des prises en charge car les effectifs sont déjà en flux tendus.

La mutualisation

Posons-nous la question si nous ne devons pas profiter de la situation pour changer les modes de « faire » et les cadres classiques d'interventions. Nous avons à imaginer des systèmes beaucoup plus basés sur l'échange. Il faut mutualiser les actions professionnelles. Dans l'atelier, le concept de mutualisation a beaucoup été évoqué, il est très utilisé dans le médico-social. On a appris par le représentant du Conseil Général qui était présent, qu'il y avait un groupe de travail qui s'était constitué pour mutualiser entre tous les acteurs de secteur pour essayer de constituer une sorte de plateforme médico-sociale.

Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose sur la prévention ? Pourquoi ne pas essayer de mettre ensemble des objectifs communs, de savoir qui fait quoi, de mutualiser ensemble les moyens, d'avoir des revendications et des cahiers de charges communs. Essayer de poser des demandes collectives aux élus, au Conseil Général et aux villes. Cela peut impliquer complètement un certain nombre de services de l'Etat et pas seulement le réseau associatif. Cela peut concerner la PJJ, la prévention spécialisée, le SPIP. Pourquoi ne pas créer un groupement d'intérêt public, s'il faut avoir une forme juridique ? Créons au moins une première plateforme de ce qui est la politique de prévention en Guyane. C'est l'ambition qu'il faut avoir. Et après, on déclinera un certain nombre d'objectifs dont la prévention de la récidive. Cela permettrait à mon sens, de nous donner vis-à-vis des élus, un vrai instrument de dialogue. Cela développerait des synergies entre les acteurs pour les rendre moins seuls et parfois moins désespérés.

La police municipale

Je vais terminer par une chose dont on n'a pas parlé dans l'atelier, c'est le rôle de la Police municipale. La Police municipale n'est pas la petite sœur de la Police Nationale. Ce n'est pas le même type de police. Etre policier municipal est une fonction forte, une vraie fonction d'avenir, c'est celle du rapport avec les citoyens. Ils se positionnent tout à fait autrement. Il n'est pas question d'envoyer

des policiers municipaux quand les effectifs de la police nationale viennent à manquer, ce ne sont pas les mêmes carrières.

Dans l'atelier sur la délinquance chez les mineurs, a été abordée la question de l'apprentissage de la légalité, c'est en ce sens que la police municipale a un grand rôle à jouer. Elle doit intervenir par des fonctions de médiation, discuter avec les gens, leur expliquer la loi, la norme. Cela demande beaucoup de formation autour de la loi, de la légalité et de la transmission pédagogique. Dans un dispositif sur la prévention de la récidive, je crois tout à fait, qu'elle a un rôle à jouer.

Intervention Philippe CORRE, directeur adjoint PJJ

Je crois qu'il faut dire que ce débat qui semblait intéressant, a été plombé dès le départ par des jugements hâtifs et des mises en cause de la mission du Parquet. Je pense qu'il y avait des opportunités de débats passionnants. M. le Procureur a donc cédé sa place de rapporteur de cet atelier, n'étant pas à l'aise pour faire un compte rendu après une forte remise en questions des activités du Parquet, dont il a d'ailleurs rappelé les missions essentielles du respect de la loi.

Sur la question du fond, je pense qu'il y a des places qui ne sont pas occupés aujourd'hui sur le champ de la prévention. D'ailleurs vous dites Monsieur Marcus, que la prévention vous paraît faible en Guyane. Je trouve que sur le premier atelier, on a beaucoup trop parlé de la PJJ. Il faut rappeler que la PJJ est un service de l'Etat du Ministère de la Justice qui est chargé du traitement de la délinquance des mineurs et non pas de la prévention de la délinquance des mineurs. C'est important de le rappeler. C'est le traitement sur le volet éducatif. Notre mission se fait au travers des trois filières : le travail en milieu ouvert, l'hébergement, l'insertion professionnelle. On est sur des missions de prévention primaire alors que ce n'est pas notre mission. Il manque des organismes, des acteurs sur ce département de la Guyane et des volontés politiques.

S'il y a des mesures en attentes à la PJJ, c'est qu'on est absorbé par des missions qui nous ne reviennent pas. Et quand on fait passer des jeunes devant le tribunal pour enfants, qu'ils attendent 6, 8 ou 14 mois que des mesures d'accompagnement éducatif, de liberté surveillée, de TIG ou de réparation soient prises, c'est autant de jeunes qui ne comprennent pas pourquoi ils sont passés - avec toute la théâtralité- devant le juge des enfants et que rien ne se passe après.

Il existe toute une catégorie de public qui pourrait être pris en charge par un accompagnement de proximité qui est réalisé par des professionnels formés. C'est une première approche qui consiste à recadrer tranquillement. Il y a un manque. La PJJ reçoit donc tous ces publics, et nos services s'engorgent.

La question de la place des institutions en Guyane est donc importante, et il faudrait la travailler. Ce que j'ai ressenti dans le travail d'hier, c'est la méconnaissance des uns et des autres. Peut-être qu'il aurait fallu lors d'un premier tour de table poser le principe de qui sommes-nous, que faisons nous, quelles sont les missions, les textes ? J'ai découvert hier autour de la table des associations que je ne connaissais pas.

Intervention Jean-Raymond PASSARD, président du CRPV

Je n'ai pas eu l'opportunité de participer aux ateliers, mais en discutant rapidement avec le Procureur de la République ce matin, j'ai bien senti que sur cet atelier, il y avait eu un certain de frictions qui de mon point de vue est assez symptomatique. L'objectif que l'on visait à travers l'organisation de ce séminaire, c'était précisément de réunir les acteurs et d'amorcer, la connaissance des uns et des autres et de leurs missions.

Sur la récidive, on est à la frontière entre la répression et la prévention, l'un peut être la suite ou le commencement de l'autre. Cette confrontation entre les services de Justice, les associations, où cette répartition des budgets mis à disposition par l'Etat (prévention contre vidéo protection et répression), peuvent poser problème.

Je suis assez d'accord avec les conclusions de M. Marcus. Il faut voir dans le contexte actuel et avec les moyens dont on dispose comment on peut améliorer la situation de la prévention sans crisper les différents acteurs. Il y a un véritable travail de fond à faire et avec la volonté politique de la Gouvernance, cela nous laisse un certain nombre de perspectives.

Je n'ai pas été surpris par les crispations entre le monde associatif et le Parquet, pour autant il faut pointer du doigt ces éléments pour pouvoir les dépasser. Si on ne l'avait pas dit et qu'on lissait tout, cela n'aurait pas grand intérêt.

Cela est bénéfique dans les actions que l'on mènera par la suite. Le CRPV Guyane peut avoir un rôle à jouer dans la réunion des acteurs. Il faut effectivement des coordinateurs, mais derrière une véritable volonté politique sera indispensable.

Intervention Monsieur ALPHA, chef projet CUCS, Basse Terre, Guadeloupe.

En tant que participant de ce groupe, si je peux me permettre d'apporter un éclairage un peu plus technique. En ce qui concerne la récidive, j'ai noté un certain nombre de propositions concrètes. Il y a des constats sur le fait que les TIG en Guyane et aux Antilles, sont assez compliqués à gérer. On a déjà du mal à mobiliser les employeurs pour les jeunes diplômés et « sans histoire » pour qu'ils les prennent dans leurs entreprises. Alors vous imaginez bien que ceux qui ont un casier judiciaire, c'est encore plus compliqué. Mais si on entre dans une perspective concrète de faire, je crois qu'il serait intéressant d'avoir un réseau d'employeurs qu'on arrive à convaincre, nous les techniciens, de l'intérêt de recevoir des jeunes.

Ensuite, il y a des stages de citoyenneté qui existent dans les Antilles et qui sont une réponse à la récidive. Il y aurait, selon le Procureur, un problème technique concernant l'incarcération des récidivistes et l'usage de bracelets électroniques. Les raisons nous paraissaient un petit peu légères - d'où les frictions avec le Procureur- même s'il existe une spécificité de certains villages guyanais qui sont hors couverture. On considère que c'est une alternative qui devrait être appliquée en Guyane et aux Antilles. C'est une option qu'on ne devrait pas éliminer d'office.

Intervention de M. BOULEGUE, PJJ

Je voulais aborder la question des **centres éducatifs renforcés (CER)**. Ils sont tous généralement des structures associatives habilitées. Il y en a un en Guyane qui est à Cacao, en pleine forêt. Le CER est là pour prendre en charge pendant cinq mois des jeunes, pour les mettre en rupture de leur quotidien et essayer de leur apprendre les fondamentaux.

Il n'existe pas en Guyane de **centre éducatif fermé (CEF).** Il y en a un en Guadeloupe, d'ailleurs que l'on utilise occasionnellement pour des jeunes de notre département. C'est une institution où les jeunes sont placés avec soit un contrôle judicaire, soit un sursis avec mise à l'épreuve. Ils ne peuvent pas sortir de ce CEF, sauf accompagnés par un éducateur. S'ils ne respectent pas les règles, ils peuvent immédiatement être mis en détention. Dans un CEF il y a des clôtures et des caméras, tout est sécurisé. On est entre le foyer ordinaire et la détention. En même temps, c'est une équipe d'éducateurs, une équipe de professionnel technique pour les apprentissages. Il y a des infirmiers avec des interventions de psychiatre ou de psychologue, des éducateurs.

Association SHI ROZO

Je faisais partie de l'atelier sur la prévention de la délinquance chez les mineurs, et je voudrais dire que nous avons un service qui s'appelle « Bispo » et qui fait de l'insertion. Il existe depuis à peu près cinq ans. Au départ, il devait faire de l'insertion pour un public de 16 à 25 ans. Et pour des raisons d'ordre budgétaire, le service a été amené et je le déplore, a se spécialiser sur le public Rmiste.

Intervention de Michel MARCUS, FFSU

Lorsqu'on parle de prévention de la récidive, nous avons bien évidemment à la fois la mission essentielle de l'autorité judiciaire, des services judiciaires et du SPIP. Nous avons aussi la Politique de la ville et la politique de prévention de la délinquance, depuis plus de 30 ans, autour des CCPD et aujourd'hui des CLSPD. Ils ont impulsé des actions partenariales qui concourent notamment à préparer et à accompagner cette sortie de prison. Des structures existent en relais de la libération de prison pour accompagner les publics sur la question de l'hébergement, de la prise en charge des toxicomanes. Et il me semble que l'association que nous avons visitée sur Cayenne (Relais Drogue Solidarité) intervient aussi vis-à-vis du public libéré de prison et toujours dépendant au crack.

Nous, nous sommes rendu compte qu'il y avait très peu d'intervention à l'intérieur des centres pénitentiaires. Mais le SPIP n'était pas représenté dans l'atelier donc nous n'avons pas pu aborder le sujet. J'ai noté comme option possible, le fait de promouvoir les associations d'anciens détenus. Cela pourrait être une solution pour que celui-ci ne se retrouve pas à la sortie du centre pénitentiaire sans rien et sans personne. S'il n'est pas porteur du VIH ou toxicomane, il a très peu de chance d'être soutenu par une association en sortant de prison. Une autre idée retenue est celle des groupes de parole en centre pénitentiaire. Il y'avait une association présente qui le faisait pour les femmes. Ce serait à généraliser.

Intervention de M. BOULEGUE, PJJ

Je voudrais apporter une précision sur la détention puisque la PJJ a trois éducateurs au quartier des mineurs du centre pénitentiaire, présents tous les jours de la semaine et le samedi matin. La PJJ travaille avec des associations pour les activités également.

Intervention d'Eric LENOIR, Acsé

On peut avoir des problématiques spécifiques liées aux femmes, quand nous avons rencontré l'Arbre Fromager, nous avons vu qu'il y avait une intervention par rapport aux femmes incarcérées sortant de prison.

Y a-t-il comme cela se fait dans beaucoup de départements en métropole, des référents de mission locale qui tiennent des permanences au sein de la maison d'arrêt ?

Évidemment cela ne peut être que pour les publics jusqu'à 25 ans. Cette intervention peut garantir le maintien d'un parcours d'insertion, qui avait été engagé avant, l'incarcération ou établir un premier contact destiné à préparer la libération de prison sur l'aspect formation et sur l'ensemble des problématiques liées à l'insertion des jeunes à.

Nous avons mené une expérimentation en métropole qui a été décidée par le CIV du 9 mars 2006, c'est le recours au dispositif CIVIS, pour les publics sous main de justice. Cela concerne autant des publics relevant de la PJJ que de l'administration pénitentiaire. Les résultats sont plutôt probants. Le plan HIRSCH a aussi porté des dispositions visant à étendre ces dispositifs.

Est-ce qu'il y a dans ce domaine des choses engagées ou pas ? Ou bien, y a-t-il des éléments de blocages liés à des moyens humains ? J'ai cru comprendre que ce n'était pas toujours simple. Et audelà de ce constat, comment les dispositifs de plateau technique, de préparation à la sortie de prison ont-ils pu être mis en place dans certaines maisons d'arrêt, pour préparer l'accès au droit pour ce public ?

Intervention de M.BOULEGUE, PJJ

Je vais essayer de vous répondre. Les missions locales interviennent bien sûr au Centre pénitentiaire. Au niveau des mineurs, très peu.

Nous avons un souci sur les mineurs, nous n'avons pas par exemple de contrat CIVIS sur les mineurs. C'est dommage, mais c'est quelque chose qui va être mis en route. Le problème de la PJJ, c'est que depuis 2009, elle n'a plus de directeur de service. Donc cela fait un an, que l'on dirige en même temps les services, avec mon adjoint. Ce n'est pas tout simple.

Intervention Philippe CORRE, directeur adjoint PJJ

Par rapport aux missions locales, c'est une vraie difficulté que de faire rentrer une partie du public PJJ dans les parcours d'insertion pour des questions de situation administrative. A la PJJ, vous avez aussi beaucoup de jeunes originaires du Guyana, du Suriname et du Brésil. La directrice régionale des missions locales de Guyane, accepte l'inscription de tous les jeunes. Mais il y a une mise en attente, puisque si on n'arrive pas à stabiliser le jeune du point de vue administratif, il ne fera pas le parcours d'insertion. Nous sommes obligés de trouver des solutions à l'interne, et c'est vraiment du bricolage participatif. Je le regrette fortement. Il y a eu une note récemment autour du plan de Fadela AMARA, il était prévu qu'il y ai des « conseillers spéciaux justice » dans chaque mission locale. Avec Monsieur BOULEGUE, nous nous étions fortement intéressés à cette affaire, parce que quand vous avez des jeunes de la PJJ, qui se retrouvent inscrits à la mission locale, mais que chaque conseiller à 120 ou 150 dossiers, nous souhaiterions que le dossier du jeune de la PJJ n'attende pas un an ou plus, alors que le parcours judiciaire est de 6 ou 8 mois.

Il nous été dit que ces conseillers spéciaux justice pour les missions locales n'étaient pas prévu en Outre-mer. Je n'ai pas eu le temps de le vérifier mais je trouve ça déplorable. Pourquoi l'Outre-mer, dont on connaît les grandes difficultés n'en bénéficieraient-elle pas ?

Intervention Eric LENOIR, Acsé

Sur ce point là, je vérifierai ; Je ne suis pas au courant de cette spécificité pour les DOM.

Intervention JR PASSARD, président du CRPV et directeur de centre AFPA

Si je peux me permettre de compléter en tant que directeur de centre à l'AFPA, nous travaillons avec le SPIP sur tout ce qui concerne la formation professionnelle, nous sommes intervenus sur des « chantiers écoles » au sein du centre pénitentiaire. Ce que vous venez de relever est tout à fait important puisque il existe un dispositif au national permettant l'accompagnement à la sortie et où l'on travaille sur le parcours de personnes pour l'intégration dans des centres AFPA. Ce dispositif n'est pas applicable en Guyane, il y a eu un appel d'offre national. On a été exclu du dispositif et effectivement cela relève d'initiatives « personnelles » des services, de forces de mobilisation de personnel, de mobilisation du droit commun. C'est dans ces problématiques qu'il faut trouver soit des crédits spécifiques soit d'être éligible au droit commun. On s'aperçoit que sur le plan opérationnel c'est très difficile.

Je pense qu'on en parlera tout à l'heure, c'est bien la question qui est posé entre ce que l'on nous propose au niveau national et les adéquations avec les besoins au niveau local, je pense tout particulièrement aux projets et aux crédits alloués à la vidéosurveillance. Il y a soit des exclusions, soit des politiques qui ne sont pas en phases avec nos besoins.

Atelier 3 « La médiation sociale dans la régulation des conflits »

Rapporteur: Gaëlle COMPPER-DURAND

Participants:

Maison des adolescents Cayenne, Association Mama Bobi, Coordinattrice CLSPD Matoury, RIV,

SEMSAMAR, Chef de projet DSU/RHI Rémire-ontjoly, DDJS, association Maluana, DAAC,

coordinatrice CEL.

Cet atelier était composé d'un public très différent, il y avait des coordinateurs CLSPD, des

associations, des coordinateurs CEL, des agents communaux et des bailleurs sociaux.

Les caractéristiques de la délinquance dans les Antilles Guyane ainsi que les particularités des

contextes sociologiques locaux ont suscité l'expérimentation d'une pluralité de formes de médiation.

L'inventaire des pratiques professionnelles usitées a permis de cerner les problématiques sociétales

pour lesquelles la médiation sociale est susceptible de constituer une réponse pertinente.

Ces problématiques peuvent être classifiées à travers cinq champs d'intervention.

1- La famille

En premier lieu, la famille constitue l'espace privilégié où l'activité médiatrice contribue à la création

ou à la reconstruction du dialogue.

Ainsi, dans les rapports parents-enfants, l'action médiatrice permet de retisser des liens sociaux et

relationnels lorsque ceux-ci sont déliquescents ou bien de dénouer et réguler des conflits. C'est dans

ce cadre que ce situent les ateliers du PAEJ de Kourou ou ceux du CIDFF de Guadeloupe.

Par ailleurs, afin de pallier le délitement des procédés traditionnels de contrôle social pratiqués dans

le cadre familial, le recours à la médiation intergénérationnelle permettrait de renouer le dialogue

entre adultes et adolescents.

2- L'intégration des publics les plus vulnérables

Le second aspect pour lequel la médiation est utilisée en Guyane concerne l'intégration des publics

les plus vulnérables.

En effet, la forte exclusion sociale, économique voire culturelle dont pâtissent ces populations les tient éloignés de l'action des services publics. En outre, cela génère une méconnaissance des besoins effectifs de ces publics et peut aboutir à une inadéquation des réponses publiques formulées pour leur intégration sociale.

Le recours à la médiation, notamment culturelle, à l'exemple de l'initiative du CLSPD de Matoury, permet l'émergence des demandes et des attentes concrètes exprimés par les publics cibles et en retour, permet aux collectivités d'ajuster l'offre de service public contribuant ainsi à l'intégration sociale effective de ces personnes.

3- L'interface culturelle et linguistique

Ainsi, il apparaît clairement que la médiation sociale se doit de contribuer à une interface culturelle et linguistique. Cette nécessité est particulièrement prégnante en Guyane où coexistent des populations de culture et de langues diverses mais aussi aux Antilles où les flux migratoires créent de petites communautés étrangères.

L'objectif de cette médiation interculturelle et linguistique est d'une part, l'intégration sociale et la prévention de la délinquance dans ces communautés et d'autre part d'adapter les politiques publiques aux réalités et aux nécessités sociales de ces populations.

L'association Mama Bobi ²² illustre l'intérêt et l'efficience d'une telle démarche.

4- Accompagnement et veille sociale

De manière plus générique, la médiation permet de réaliser une veille sociale et un accompagnement des publics résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire ou dans des quartiers modestes. Elle contribue à l'amélioration du cadre de vie, à la cohésion et à la restauration du sentiment d'appartenance sociale. Ces formes de médiation sociale sont mises en œuvre tant par des bailleurs sociaux que par des collectivités employant des agents locaux de médiation sociale ou des agents territoriaux.

développement durable, au service de l'intégration plurielle et citoyenne. »

74

[«] Mama Bobi a été fondé il y a 20 ans sous l'impulsion des autorités coutumières et des érudits du bas Maroni dans un contexte de guerre civile (celle du Surinam). Leurs missions consistent à mettre des passerelles dans des domaines très variés : arts et traditions populaires, pharmacopées et thérapies traditionnelles, coutumes et

En outre, il a été rappelé que lorsque l'intervention médiatrice avait cours sur le temps nocturne, elle contribuait notablement à l'apaisement des tensions dans l'espace public et à la réduction du sentiment d'insécurité.

5- Accès aux droits

En dernier lieu, la médiation est le biais par lequel l'accès aux droits (sociaux, économiques, éducatifs, juridiques, etc.) peut être facilité.

Les retombées positives de ces diverses expérimentations conduites dans les Outre-mer d'Amérique incitent à en capitaliser les bénéfices. Les recommandations suivantes ont été formulées par les membres de l'atelier.

Recommandations:

- Il convient tout d'abord de clarifier la fonction de la médiation afin de déterminer les multiples champs sur lesquels elle peut intervenir (champ éducatif, social, familial, juridique...). Mais aussi afin de distinguer ce qui relève des emplois de la médiation et de fonctions médiatrices intégrées dans des champs professionnels autres, tel que l'enseignement, par exemple.
- 2. Il importe de structurer la formation des médiateurs autour d'un tronc commun des savoirs adossés au référentiel national. Mais il importe tout autant de moduler des enseignements spécifiques tenant compte des réalités sociologiques antilloguyanaises notamment le multiculturalisme. De même, il s'avère nécessaire de fixer un cadre déontologique aux métiers et acteurs de la médiation.
- 3. L'efficience de la médiation ne peut qu'être accrue par son inclusion dans une chaîne d'intervention associant l'ensemble des partenaires afin de rompre l'isolement des acteurs de terrain. Cette chaîne d'intervention comprendrait les autorités coutumières dans l'Ouest guyanais, les acteurs de la Politique de la ville, de la prévention de la délinquance, de la sécurité publique, du champ sanitaire et social, etc.

De la sorte, la médiation sociale serait en mesure de remplir sa mission première de résolution des conflits et de pacification de l'espace public tout en accédant à une dimension de prévention de la délinquance et de construction de la cohésion sociale.

Par ailleurs, le rôle traditionnel de médiation des autorités coutumières pourrait être intégré dans cette chaîne d'intervention en lui conférant une nouvelle dimension en particulier à travers la mise en œuvre de mesures judiciaires alternatives. Ainsi, se ferait jour une réelle cohérence de l'action médiatrice au sein d'un véritable « parcours » de médiation et non plus une succession d'actes isolés ou juxtaposés de médiation.

- 4. Le faible recours à la médiation comme modalité de gestion et de résolution amiable des conflits interroge. Il semblerait opportun de promouvoir ce type d'outils afin de faciliter l'accès aux droits des citoyens et la promotion de solutions judiciaires alternatives.
- 5. La question de la place de la médiation interculturelle s'est révélée délicate et a donné lieu à de longs débats à l'issue desquels il est recommandé de faciliter et de promouvoir les procédés de validation des acquis et des expériences professionnelles notamment en faveur des médiateurs culturels et linguistiques. Ces médiateurs polyglottes, parlant parfois jusqu'à quatre langues, se heurtent au formalisme des procédures de validation des acquis qui ne s'effectuent qu'en langue française.
- 6. L'ensemble des échanges conduits invite à susciter la création d'un groupe de travail et de réflexion sur les médiations en Guyane (état des lieux, ressources ...) afin d'approfondir l'ensemble des aspects évoqués et d'initier la mise en réseau des acteurs ainsi qu'un partage des savoir-faire pour rompre l'isolement des acteurs sur le terrain.

La richesse des débats, l'engagement des acteurs de terrain, le foisonnement des idées et les interrogations quant au malaise social latent, tant en Guyane qu'aux Antilles, appellent la nécessaire poursuite de ces travaux.

Intervention M. CORRE, PJJ

Je voulais apporter ma contribution sur la médiation parce qu'avec les métiers que l'on exerce, on est tous à un moment donné dans la médiation. Il faut intégrer la médiation dans un parcours, l'acte de médiation est partout. Il faut intégrer tous les acteurs pour faire en sorte que les « parcours » soient cohérents.

Intervention M. MARCUS, FFSU

Je pense qu'il y a une très grande confusion concernant la délimitation du concept de médiation. Il y a une définition très claire : la médiation a pour cadre un conflit entre 2 personnes dont la résolution sera tentée par une personne tierce, le médiateur, qui tente de rapprocher les points de vue. Or, avec les années, le concept s'est élargi. La médiation pénale est une médiation entre la société et la personne, c'est une 1ere altération par rapport à la définition du dictionnaire. Ce qui est plus important c'est de faire de la médiation un vecteur d'éducation. Je voulais vous parler d'expériences comme celle de Pierrefitte-sur-Seine en Seine-Saint-Denis qui s'est déclarée « ville médiation » : le conseil municipal a décidé que tout les modes d'interventions, y compris de ses services administratifs, devaient être basés sur la médiation. Tous les acteurs locaux ont suivis petit à petit des formations à la médiation. 25 policiers de la police nationale passent chaque année ces sessions de formation. Je vous recommande vivement d'aller visiter cette ville qui a une expérience exemplaire en France et sur la scène européenne. Autre exemple que je voulais citer pour illustrer ce vecteur d'éduction c'est l'éducation par les pairs. La ville d'Issy-les-Moulineaux qui a mis en place il y a 4 ans dans plusieurs collèges des équipes de 25 à 30 collégiens, formés et qui interviennent sous la responsabilité d'adultes médiateurs dans la vie du collège sur les conflits entre élèves. Ils tiennent un cahier sur chacune des interventions, celles-ci sont discutées entre les enseignants (quel type d'intervention, de conflit, quel suivi...). L'impact est fort sur l'éducation des collégiens de 11-12 ans à adopter une sorte de culture de « verbalisation » et de non violence pour désamorcer des conflits. Je trouve que cette méthode devrait être généralisée dans la communauté éducative de France, car elle est porteuse de changement, plus que les autres types de médiations un peu plus formelles.

Sachez donc que vous pouvez suivre cela sur le site du Forum, nous avons un réseau de 7 « villes médiations » pour généraliser ce projet.

Intervention M. LENOIR, Acsé

Nous avions effectivement occulté lors de l'atelier toute cette question de la médiation en milieu scolaire. Au delà de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux, il y a le développement de ce type de projet dans d'autres communes telles que Dijon, Paris, etc.... Je voulais simplement reprendre des éléments de définition, la difficulté de la médiation c'est que c'est un terme « valise » dans lequel on met tout et n'importe quoi. Il y a effectivement 2 entrées : les fonctions de médiation qui sont partie prenantes dans le champ éducatif et il y a l'émergence de métiers spécifiques de la médiation depuis une vingtaine d'années qui ont essaimé dans différents champs d'intervention. Evidemment vous avez évoqué des chiffres importants pour la médiation pénale mises en œuvre dans votre

département, dans le champ familial notamment. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Marcus quand il parle de médiation exclusivement autour des conflits. Il peut y avoir médiation même s'il n'y a pas conflit. Il y a deux approches dans la médiation, et la charte nationale adoptée par le CIV en 2001 le rappelait, on a la médiation par rapport aux différends et celle par rapport aux différences, celle du lien social, de l'accompagnement des publics vers l'accès aux droits. Il y a donc ces 2 approches qui ne sont pas forcement totalement scindées. Ainsi, des médiatrices sociales et culturelles peuvent parfois être amenées à intervenir sur des situations de conflits.

Il faut repositionner le statut du médiateur qui doit être un tiers impartial, qui doit faciliter, par sa démarche basée sur le dialogue, la recherche de solutions aux différends et aux différences, et (r)établir une communication et un rapprochement entre les parties.

Ce qui m'a frappé hier, c'est dans le contexte guyanais, l'importance du dialogue interculturel, la dimension intergénérationnelle et de fait, la plupart des initiatives présentées sont plutôt sur ce champ de médiation « sociale et culturelle » ou « interculturelle », d'accompagnement. La médiation de conflits semble assez peu développée, et est certainement un champ à approfondir en tenant compte des spécificités locales. Il faut avoir une réflexion aussi autour de la médiation nocturne. Il existe un réseau de « correspondants de nuit » d'une cinquantaine de villes en France. Il y a des questions à approfondir.

Sites et documents ressources

Il y a un certains nombre de lieux ressources à ce sujet : le Forum pour la sécurité urbaine en est un, il y a aussi des réseaux de médiation qui se sont créés ces dernières années dont France Médiation qui est une association soutenue par l'Acsé (http://www.francemediation.fr/) qui s'efforce de travailler sur l'utilité sociale de la médiation. L'association a poursuivi ce travail sur les référentiels de la médiation. Il y a des modules spécifiques guyanais à développer en lien avec le dialogue interculturel, mais cela pour constituer une excellente base de travail. Vous avez le RENADEM (Réseau national d'accès au droit et à la médiation) qui regroupe différentes villes ou structures françaises, pour travailler sur le lien entre médiation et accès au droit. Vous avez aussi le site de Profession Banlieue (http://www.professionbanlieue.org/) où vous trouverez des ressources intéressantes et notamment l'expérience de création d'une fédération de femmes relais médiatrices sociales et culturelles qui regroupe 10 structures associatives avec leurs propres chartes de déontologie. Il y a un partenariat très actif aujourd'hui entre ces femmes relais et les travailleurs sociaux alors qu'à l'émergence de ces actions, il y a 15 ans, les travailleurs sociaux regardaient de

haut ces acteurs. Ces chartes ont permis de clarifier le rôle des uns et des autres et d'identifier la complémentarité des interventions : les femmes relais par exemple interviennent auprès du service des étrangers de la Préfecture de Bobigny, sur la formation des agents d'accueil à la prise en compte des codes culturels. Il y a également le guide sur la médiation sociale que nous avions réalisé en 2005 avec le CNFPT lorsque j'étais à la DIV (http://www.ville.gouv.fr). A signaler également le Réseau des villes correspondants de nuit et médiation sociale.

* * *

VI- La prévention situationnelle : la vidéoprotection

Michel MARCUS, délégué au Forum Français pour la Sécurité Urbaine

1- Diffusion d'un film

Interviews de spécialistes issues d'un colloque organisé par le FFSU avec la ville de Saint-Herblain « la vidéoprotection : un outil au service de la politique locale ».

2- Discussions

Intervention de M. MARCUS, FFSU

Ceci est un résumé des problématiques soulevées par l'installation d'un système de vidéoprotection.

Evaluation de la vidéoprotection

Il faut rappeler que l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme est très fort pour la protection de la vie privée. Pour mettre en œuvre un certain nombre de politique publique, notamment en matière de prévention, le second alinéa de cet article prévoit un certain nombre de dérogations. Ces exceptions, qui portent donc atteintes à la vie privée, sont étroitement surveillées par la cour européenne des droits de l'homme. Il y a des conditions qui notamment relèvent de la justification, du caractère provisoire et évaluable des mesures prises. Si à un moment donné l'intérêt justifie de mettre en place une restriction de la liberté, il faut la justifier, la motiver et périodiquement remotiver l'exception qui ne doit pas devenir du droit commun. En France, les autorisations administratives sont délivrées pour 5 ans, mais à mon sens, c'est un délai à la fois long et pas très probant. En tant que citoyen, je me sentirais motivé pour émettre un recours si je n'ai aucune communication sur les résultats et donc sur le bien fondé ou pas d'une installation de vidéoprotection. Il faut que l'autorité responsable justifie son atteinte à ma vie privée. Cela ouvre le débat de la mise en place de comités d'éthique, qui peuvent suivre et évaluer ce système. Sans cela les communes ne sont pas à l'abri d'un recours du citoyen en colère, qui paye des taxes et qui doute de l'efficacité. C'est tout simplement une question de transparence et de démocratie.

Une ville voisine de Lyon a été une des premières à s'équiper d'un système très perfectionné. Aujourd'hui, la quarantaine de caméras a vieilli, l'Etat ne subventionne plus du tout le système. Le Maire voudrait fermer son installation, son centre de supervision ultra perfectionné, ne pouvant plus le supporter financièrement. La police de la commune dit qu'elle ne peut pas se passer de ce système

car il permet de reconnaître les délinquants. Ayant été juge, je peux vous dire que la reconnaissance d'auteurs de faits entre dans les budgets de frais d'enquête judiciaire, c'est un autre budget de l'Etat.

La vidéoprotection a montré une certaine efficacité sur les « hot spots » des villes définis cartographiquement comme des zones qui cumulent les vols, les agressions... Qu'on installe une caméra pour identifier les coupables pendant 3-4 mois, c'est tout à fait efficace. Mais qu'on l'utilise pour une mission précise et non de façon permanente.

Chartes d'éthique et communication

On a décidé de faire dans le cadre d'un programme européen, une charte d'éthique européenne puisque de toute façon la législation en la matière est basée sur des normes communautaires. Les villes se mettent d'accord entre elles pour adopter ce document qui donne un certain nombre de principes pour l'installation et l'exploitation des données, l'organisation du comité de suivi.

Cela permet d'établir un débat public autour de la vidéo. A priori d'après un sondage mené par la CNIL, les français y sont favorables. On n'est pas dans un refus, mais les français demandent plus de communication. Et c'est le rôle de l'Etat et des élus locaux que de démontrer l'utilité de ce type de dispositifs.

Intervention J.R. PASSARD, CRPV

Au regard des conversations et des présentations que nous avons eu, je me pose la question de l'implication des politiques publiques de Guyane et de leur adaptabilité. Il y a des fonds spécifiques du FIPD qui nous arrivent « tout ficelés » avec une orientation très ciblée pour mettre en place de la vidéosurveillance. Ce n'est pas l'élément premier dont nous aurions besoin. Surtout que l'on sait qu'au niveau technique, cela va poser des problèmes. Du point de vue des moyens humains il va falloir des ressources supplémentaires pour exploiter les images vidéo et ils l'ont exprimé euxmêmes, les polices et gendarmerie manquent déjà de moyens sur le terrain... A un moment donné on se retrouve à mettre en place des dispositifs qui ne collent pas avec nos réalités locales, même au niveau technique. Kourou et Saint Laurent sont en projet d'installation, ils vont utiliser des fonds très importants face à un diagnostic qui nécessite à mon sens autre chose que de la vidéoprotection. A enveloppe égale, nous pourrions faire des choses formidables avec d'autres outils de prévention sociale. C'est bien que cette discussion arrive en fin de séminaire car je pense que beaucoup de personnes présentes dans cette salle partage mon avis!

Intervention E. LENOIR, Acsé

Effectivement il y a un plan national de développement de la vidéoprotection qui vise à multiplier par 3 le nombre de caméras sur la voie publique. Il existe un comité de pilotage au niveau du ministère de l'Intérieur et un guide méthodologique a été mis en ligne sur le site du ministère (publié à la Documentation française en 2009), qui présente l'ensemble des questions qu'il convient de se poser au moment du montage d'un projet de vidéoprotection : quelle est la situation à laquelle nous sommes confrontés ? pourquoi et comment la vidéo peut-elle répondre à notre délinquance ? Au préalable il y a certaines choses à régler, tel que l'éclairage public. Il faut mesurer le niveau de délinquance via un diagnostic. Il y a un avis du policier ou du gendarme référent à la prévention technique de la malveillance sur tout projet. Les aspects techniques y sont aussi abordés (types de caméras, quel type de centre de supervision...), ainsi que les questions liées à la formation des opérateurs, au cadre juridique et éthique.

Il y a eu des discussions compliquées lors du vote de la LFR 2009 pour l'attribution du montant du FIPD en 2010. L'enveloppe des fonds alloués à la vidéo progresse (30M€ au total). 6M€ ont été alloués au financement d'actions de prévention hors video sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales et un abondement de 13,7 millions d'euros ont été alloués aux projets associatifs (montant dépensé en 2009 pour ces projets). Le budget alloué à la vidéo progresse certes mais il n'y a pas de régression des crédits pour les projets associatifs. Il faut corriger les idées fausses.

Sur le cadre de mise en œuvre, le FIPD finance entre 20 et 50% du coup d'installation pour le démarrage, il ne finance ni la maintenance, ni le fonctionnement. Il faut que les collectivités concernées soient en capacité d'assurer et d'anticiper les coûts induits (personnel, réparation des caméras) qui peuvent être très importants. Le FIPD peut financer jusqu'à 15 000€ une étude préalable. Par ailleurs la dépense de raccordement du centre de supervision à la gendarmerie ou au commissariat est prise en charge intégralement par le FIPD.

Il est clair que la vidéo ne doit pas être la seule réponse en matière de prévention. Cela serait illusoire de penser qu'elle peut tout résoudre. Cela suppose d'adosser cet outil à une réponse plus globale de prévention (présence humaine de proximité, médiation...).

C'est une démarche de discussion locale basée sur un diagnostic.

<u>Intervention de R. SAUSSENEAU, Educateur de rue à Kourou</u>

Nous sommes passés directement aux problématiques éthiques de la vidéosurveillance comme si elle était acquise. Parlons plutôt des atouts de la prévention de la délinquance par la vidéosurveillance. Une des interviews annonçait que « là où il y a des caméras, il n'y a pas de délinquance ». Si la délinquance disparaît des images, celle-ci n'est –elle pas plutôt déplacée ?

Si l'on reprend le programme de ce séminaire, je vois trop de fatalité : pour commencer des débats très intéressants sur la médiation sociale, très encourageants. Ensuite les ateliers pour trouver des solutions, les débats ont été pipés par les manques budgétaires, les gens se contiennent et se refusent à trouver des idées. On fait du bricolage avec ce que l'on a. Il n'y a pas eu de solutions trouvées, juste un rappel des outils existants. Et pour finir, un débat sur ce qui parait être la seule issue, celle de la vidéosurveillance... je trouve cela dommage. La morale est qu'il n'y a pas d'argent pour de l'humain mais seulement pour les caméras.

Les bénéfices d'un travailleur de rue ne se vérifient qu'au bout de quelques années, alors que les bilans de la vidéoprotection sont immédiats, les fameuses statistiques de la délinquance... Les caméras sont installées dans les centres-villes, si cela peut rassurer les gens c'est très bien, mais je ne vois pas trop le rapport avec la prévention de la délinquance...

Intervention de N. BOUDHERI, consultant

J'ai réalisé deux DLS (Diagnostic Local de Sécurité), un sur Matoury, l'autre sur Rémire-Montjoly. Pour faire le point sur le rapport entre la vidéosurveillance et les éducateurs de rue, je vais prendre l'exemple des collèges et lycées. Nous avons identifié des problématiques aux abords des établissements scolaires d'alcoolisation des jeunes, de trafics de stupéfiants et de dégradations. Lors des groupes de travail pour envisager des solutions pour répondre à ces problématiques, il y a bien évidemment la question de la vidéoprotection, surtout envisagée par le fait que nous savions que des crédits pouvaient être alloués pour ce genre de projets. Il y a aussi la mise en place d'éducateurs de rues qui pouvaient intervenir. S'il fallait choisir entre des éducateurs de rues qui font un travail de fond avec les jeunes et la vidéo, le choix se seraient porté sur les éducateurs parce qu'ils peuvent être mobilisés aussi ailleurs en cas de besoin, ce qui n'est pas le cas de la vidéoprotection.

Au vue des problématiques guyanaises, il faudrait plus de crédits sur la prévention sociale que pour la vidéoprotection. Il faudra chercher les fonds ailleurs pour faire de l'expérimentation, comme par exemple au Conseil Général.

Intervention de F.RESKI, sociologue et président de Guyane Promo Santé

Avez-vous des expériences européennes sur des non reconductions d'installations de vidéoprotection ? Sur quels indicateurs cela a-t-il été évalué ?

Intervention M. MARCUS, FFSU

Je ne représente pas l'Etat, je représente les villes. Et ce ne sont pas les élus locaux qui ont décidé des fonds alloués à la vidéo.

C'est le rôle du Forum que de réfléchir à sa mise en œuvre : comment appliquer les prérogatives nationales sans altérer les grands principes de démocratie et de liberté ? C'est à ce titre que nous réfléchissons à la charte d'éthique dont je vous parlais, qui rappelle un certain nombre de principes dont la nécessité de réaliser un diagnostic. Ce diagnostic n'est pas là pour confirmer une décision politique déjà prise, mais pour offrir éventuellement des alternatives aux politiques. La tendance naturelle d'un élu c'est de choisir des choses « visibles », des mesures qui prouvent qu'il a fait quelque chose de taille sur la sécurité. Le diagnostic offre des alternatives plus rationnelles et techniciennes sur ces questions là.

Pour ce qui est de la scène européenne... Il existe une culture d'évaluation dans beaucoup de pays européens. En Allemagne, pas de caméras vidéo sauf dans les transports (gares, parking..), pas dans les rues. En Suisse c'est la même chose. En catalogne, à Barcelone, pas de caméras, c'est une décision politique. Par contre, il existe également d'autres villes en Espagne comme Madrid qui se flattent d'avoir un système très perfectionné. L'Angleterre est sans conteste, le « pays de la caméra ».

Concernant les évaluations, je voulais parler du cas de la France contre lequel je m'élève complètement. On ne prend que des inspections générales des administrations pour faire des évaluations Je m'élève complètement contre ce type de circulaire qui stipule que l'évaluation sera opérée par plusieurs fonctionnaires des préfectures et sous-préfecture : cela n'est pas sérieux, c'est tout sauf une évaluation. Il faut prévoir des budgets pour l'évaluation par des structures indépendantes.

Les Anglais s'évaluent depuis plusieurs années par des organismes indépendants, des universitaires. Il y a eu une grosse évaluation faite il y a 4 ans : sur les actes commis et la reconnaissance des auteurs, cela a permis de résoudre un certain nombre d'affaire dont la célèbre histoire de l'acte terroriste de Londres. Il s'agissait d'ailleurs de caméras dans des transports et non implantées dans la

rue. Sur celles-ci, les résultats sont infimes, Londres ne se sert plus que de la moitié des caméras aujourd'hui, le reste tombant dans l'inexploitation. Donc le bilan est mitigé. Il y a aussi l'effet d'impact : quand on installe un système vidéo, il est établi qu'il y a un impact positif pendant seulement 3, 4, 6 mois. On ne connaît pas trop les effets sur le déplacement de la délinquance, mais en tous cas cela à un effet sur la zone. Le voleur va voir ailleurs pendant quelques mois mais finit par revenir.

Pour les indicateurs, je ne vais pas entrer dans les détails, mais ils sont assez sérieux. Les anglais utilisent cette méthode américaine : on fait une zone blanche, une zone témoin et une zone équipée. On compare l'évolution. Cela on ne se l'autorise pas sur le territoire français.

Le bilan est mitigé. Le problème du coût de l'investissement se pose par rapport au bénéfice. Le nouveau gouvernement anglais, conservateur et libéral, vient de décider de retirer tout soutien financier à l'installation de vidéo. Toutes celles qui sont à renouveler ne seront pas appuyées par des crédits britanniques, car tout le monde est d'accord pour dire que le bénéfice n'est pas celui que l'on attendait. La plupart des citoyens commence à s'émouvoir de la multiplication des caméras. Les Anglais font marche arrière au vue du rapport coût/bénéfice.

Il y a des choix politiques, mais au moins essayez d'avoir des discussions rationnelles, scientifiques et essayez de proposer un débat citoyen, que tout citoyen puisse en débattre.

Intervention du public

Peut-on envisager des installations temporaires, que les vidéos ne soient pas installées définitivement ? Est-ce que cela ouvre le droit à des crédits FIPD ?

Est-ce que le FIDP peut apporter une garantie sur plusieurs années quant au matériel qui n'est pas particulièrement « tropicalisé » ?

Intervention de M. LENOIR, Acsé

Un investissement de cette ampleur doit être rentable, donc une installation temporaire me semble compliquée. Nous sommes dans une logique d'aide au démarrage pour un système pérenne. Les dépenses afférentes à la maintenance incombent au maître d'ouvrage. D'où l'importance de bien intégrer au montage du projet toutes les dépenses à venir.

Il est clair que sur l'évaluation, la France en est aux prémisses, elle doit travailler là dessus. Nous avons mis en place un tableau de bord des quelques 500 opérations de vidéoprotection financées en 2009 sur le FIPD, qui est en cours de renseignement. Les communes guyanaises concernées ont du être été contactées par le cabinet sur le cadre de mise en œuvre de ces opérations, les financements, quelques indicateurs d'évaluation... qui vont nous apporter un état des lieux général utile, et nous permettre d'avoir une visibilité plus précise pour nourrir la réflexion collective à ce sujet.

Sur l'impact de la vidéoprotection, il est clair que l'on peut avoir plusieurs lectures : elle peut permettre l'élucidation, être un outil dissuasif par rapport au passage à l'acte. Il faut éviter le risque de déplacement des problèmes (« effet plumeau »), d'où l'importance de penser le système dans une démarche d'ensemble sur un territoire plus large et qu'il soit adossé à d'autres réponses humaines de proximité. Cela peut être utile au titre de la gestion urbaine de proximité pour repérer les dégradations, les dysfonctionnements dans l'espace public.

Intervention du public

Pour resituer le débat dans notre contexte guyanais, je travaille et j'habite à Montjoly et je peux vous dire qu'il y a un gros souci d'éclairage public dans ma commune. Ne faut-il pas régler ce problème avant toutes choses ?

Intervention de G. COMPPER-DURAND, consultante en Guadeloupe

En Guadeloupe, nous avons 3 et bientôt 4 systèmes de vidéo installés sur l'arrondissement Pontois. Ce que l'on a constaté après 3 ans pour le système le plus ancien, c'est que les systèmes n'ont pas été accompagnés d'une adéquation des autres réponses: présence policière sur le terrain, de médiateurs, d'agents en nombre suffisant pour renforcer l'effet. En conséquence il y a eu un effet « plumeau » qui a permis de dissuader le passage à l'acte et dans un deuxième temps, on a vu apparaître des stratégies d'adaptation des délinquants à la présence de caméras de telle sorte qu'aujourd'hui les délinquants coexistent avec la vidéo protection. Ce qui amène à se poser la question de la pertinence de ce système particulièrement coûteux. Ca peut être une réponse mais qui doit être analysée avec beaucoup de précaution et surtout confortée par des outils humains de terrain qui puisse être réactive face aux faits relevés dans les centres de supervision. Sans cela, la vidéoprotection est un jouet dans les mains des politiques au discours sécuritaire, mais sans retombées effectives.

La vidéoprotection déclenche des débats passionnants et souvent passionnés !

Intervention de la Gendarmerie

Avant de se jeter à corps perdu dans ces installations, il faut se donner le temps de la réflexion. Estce que j'ai une commune qui ressemble à Kourou avec une zone urbaine réduite, ou au contraire comme Matoury qui comporte des poches urbaines diffuses et éloignées ? Est-ce qu'on met les caméras dans les rues, seulement pour la surveillance des bâtiments publics, dans les transports ?

Le CLSPD est un outil de réflexion, le CRPV peut apporter tout un tas d'informations sur les résultats d'expériences.

Intervention du public

J'ai bien peur que cet outil ternisse les relations des gendarmes et de la Police avec la population. Une société qui surveille ne présente pas une relation saine, les jeunes ont besoin de relations humaines. A Kourou, je suis persuadé que les autorités auraient plus intérêt à développer des contacts plutôt que d'ajouter un outil impersonnel. Les jeunes vont s'adapter, vont cohabiter avec la vidéo et la réponse sera encore plus violente et plus explosive.

Intervention de Mme GUIOUGOU, élue aux Abîmes (Guadeloupe)

Je prends la parole pour vous dire qu'il y a au moins un élu dans cette salle. C'est vraiment dommage qu'il n'y ai aucun autre élu de Guyane. Merci pour ce séminaire, j'ai entendu beaucoup de choses sur les élus. Nous sommes des citoyens comme vous tous, la prévention de la délinquance est un sujet très difficile a entreprendre, nous voulons avec les techniciens trouver des solutions pérennes. Nous n'avons pas les mêmes problèmes qu'en Guyane, j'ai appris beaucoup de choses sur les expériences de Guyane. Il serait néanmoins préférable qu'au prochain séminaire, les expériences menées aux Antilles soient plus largement abordées.

Intervention de M. ALY, élu à Cayenne

Concernant la ville de Cayenne, nous ne sommes pas dans la démagogie lorsque nous projetons d'installer des caméras. Au niveau police de proximité, les plages horaires de la Police sont passées de 7h-20h à 7h-minuit du lundi au samedi. Nous avons une réelle volonté de sécurité. Toutes les manifestations sont encadrées d'un dispositif de sécurité. L'étude préalable à l'installation de vidéoprotection est faite, nous avons des engagements auprès de nos concitoyens.

Clôture du séminaire

Jean-Raymond PASSARD, Président du CRPV

C'est une bonne chose que d'avoir terminé ce débat par deux élus. Je remercie vivement la Guadeloupe d'avoir participé. Merci à tous les acteurs de terrain de leur présence sur ces 2 journées, je remercie également tous les services de l'Etat. C'est effectivement l'échelon décisionnaire que nous avons du mal à mobiliser. Je remercie les deux élus présents et compte sur les autres acteurs pour mobiliser également leurs élus au sein de leurs communes.

Il faut que ce type de débat et de réflexion ne reste pas dans les cartons, qu'ils se soldent par des décisions puis des actions.

Ce que j'ai remarqué c'est que l'on est sur l'amorce de quelque chose. Il y a la nécessité de mieux se connaître, il faut tenir compte de nos faibles moyens pour rendre la prévention la plus efficiente possible. Il y a je pense matière à faire des choses en commun.

Nous nous étions fixés d'avoir un langage commun, de renforcer le réseau par notamment des échanges d'expériences, de mobiliser des forces déjà existantes notamment les adultes relais. Nous nous engageons à concrétiser ce type d'échange par de l'action palpable. En tant que CRPV nous pouvons apporter des éléments objectifs aux élus pour aider à la décision dans le champ de la prévention de la délinquance.

Encore un grand merci à nos intervenants, c'est toujours important pour nous d'avoir la visite de l'Etat.

Eric LENOIR, Acsé

Je remercie le CRPV d'avoir organisé cette manifestation. C'était extrêmement intéressant au delà du fait de pouvoir vous apporter des informations sur les orientations nationales et leur cadre de mise en œuvre, et de vous soutenir dans vos projets. On voit bien qu'ici il y a des acteurs institutionnels et associatifs très dynamiques, c'est important pour nous de le savoir et de le valoriser. C'était intéressant d'entendre vos préoccupations spécifiques. Ce type de séminaire entre dans le cadre des politiques publiques de prévention de la délinquance, mais également de la politique de la ville basées sur un travail partenarial de confiance. On est sur un maillage des réponses : prévention situationnelle et prévention sociale.

M. MOUGENOT, directeur de cabinet, Préfecture de Guyane

Je voulais également remercier le CRPV d'avoir pris l'initiative d'organiser ce séminaire. Je vois que vous travaillez déjà beaucoup avec les collectivités territoriales, je pense que le CRPV et la Préfecture pourraient, à l'avenir, travailler plus ensemble, notamment sur cette thématique particulière de la prévention de la délinquance. En particulier, je pense à l'élaboration du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance, il n'y en a pas en Guyane et nous devons absolument en mettre un au point.

Je n'ai malheureusement pas assisté à l'ensemble des débats mais j'ai pu notamment entendre les réactions, parfois vives, sur la vidéoprotection. Je ne vais pas tout reprendre... mais sur l'efficacité il peut effectivement y avoir des exceptions, dues au montage du projet initial plutôt qu'au dispositif lui-même. Si aujourd'hui autant de villes dans le monde se dotent de ce système c'est que quelque part c'est efficace. Sur le risque pour la vie privée, le risque du « Big Brother », je ne suis pas inquiet : il y a des garanties prévues par la Loi, ce n'est pas un outil de surveillance des citoyens mais bien une garantie à la sécurité. Surtout c'est un outil parmi d'autre, ce n'est pas la solution unique et d'ailleurs dans mon discours introductif, j'ai mis en avant d'autres outils : la lutte contre le décrochage scolaire, les intervenants sociaux dans les commissariats de Police...

L'avantage de ce type de séminaire permet de confronter les expériences, cela permet surtout d'identifier les bonnes pratiques et de s'en inspirer; c'est une initiative intéressante à renouveler dans les prochaines années.

* * *

Remerciements

Le Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane remercie chaleureusement tous ceux qui ont permis au séminaire « prévention de la délinquance dans les Antilles et en Guyane » des 27 et 28 mai 2010 d'avoir lieu.

Le CRPV Guyane remercie pour la qualité de leurs interventions, M. Eric LENOIR, directeur du service citoyenneté et prévention de la délinquance de l'Acsé, M. Michel MARCUS, délégué au forum français de sécurité urbaine (FFSU), Mme Gaëlle COMPPER-DURAND, consultante et criminologue en Guadeloupe.

Le CRPV Guyane remercie l'Acsé pour sa contribution financière qui a permis la tenue de ce séminaire.

Le CRPV Guyane adresse de grands remerciements au Conseil Régional de Guyane pour la qualité de son accueil et son investissement dans la préparation du séminaire, et tout particulièrement à Mme Georges Théolade.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des intervenants ayant prêté leur concours au programme du séminaire : M. MOUGENOT, Directeur de cabinet, M. SCHNEIDER, Procureur de la République de Guyane, M. ALAVOINE, Directeur départemental de la sécurité publique, le Colonel MÜLLER et son représentant.

Bien sûr, ces remerciements s'adressent aussi à l'ensemble des participants, institutionnels et associatifs.

En effet, tous les propos échangés lors de ces journées ont contribué à une meilleure connaissance des actions menées et des politiques actuelles en termes de prévention de la délinquance dans les Antilles et en Guyane.

ANNEXES

• Annexe 1

Bibliographie sur la prévention de la délinquance

• Annexe 2

Synthèse de l'ouvrage sur la prévention de la délinquance de Richard Bousquet et Eric Lenoir

• Annexe 3

Eléments d'évaluation du séminaire.

ANNEXE 1

Bibliographie indicative sur la Prévention de la Délinquance

- Rapport annuel au Parlement du Comité interministériel de prévention de la délinquance,
 2006, 2007, 2008. (En ligne sur le site du Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance)
- La prévention de la délinquance. LENOIR, BOUSQUET, PUF, collection Questions judiciaires,
 2009.
- L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance en Europe. ROBERT, L'Harmattan, 2009.
- Prévention de la délinquance en Europe, nouvelles stratégies. HEBBERECHT, SACK, L'Harmattan, collections Logiques sociales, 1997.
- Délinquance des mineurs de la prévention à la sanction. COLLECTIF, ESF Editeur, collection Les guides de l'intervention sociale, 2007.
- Les politiques de prévention de la délinquance. A l'aune de la recherche. ROBERT, L'Harmattan, 2000.
- L'année de l'action sociale 2007. Protection de l'enfance, prévention de la délinquance : les nouvelles frontières de l'action sociales. GUEGUEN, Dunod, 2007.
- *Prévention de la délinquance, guide du coordonnateur*. P.BOUDOU, S.COLOMBIE, Territorial, collection Dossier Experts, nouvelle édition 2011.
- Politique de la ville et prévention de la délinquance. Les éditions de la DIV, collection Repères, 2004.
- Alcoolisation et délinquance. Quelles préventions ? Conseil régional lorrain de prévention de l'alcoolisme, Délégation régionale Lorraine Champagne Ardenne, 1993.
- Prévention de la délinquance. Politiques et pratiques. BARBE, COQUELLE, PERSUY, ESF Editeur, 1998.
- Prévenir la délinquance des jeunes : un enjeu pour demain. Rapport de Jean-Pierre RUESTCH,
 Mission sur la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs, février 2010,
 146 p.

ANNEXE 2

Présentation de l'ouvrage sur la prévention de la délinquance

de Richard BOUSQUET et Eric LENOIR



Longtemps au centre de controverses, la prévention de la délinquance s'est imposée, en France et dans de nombreux pays étrangers, comme le complément indispensable de la répression au sein d'une politique globale de sécurité.

Environ 30 ans après ses démarches fondatrices, elle a été consacrée en France comme une politique publique autonome et à part entière par la loi éponyme du 5 mars 2007. Cette évolution est une des conséquences de l'enracinement protéiforme, plus violente et plus précoce. Elle est également le signe de la recherche de réponses intégrées et partenariales à la délinquance situées au plus près des citoyens et des problèmes de délinquance et d'insécurité.

Cependant, la prévention de la délinquance demeure une matière largement méconnue, complexe et transversale à différents champs de l'action publique.

Dans ce contexte, cet ouvrage a pour objectif de permettre une compréhension des enjeux, des orientations, du cadre de mise en œuvre, de la dynamique des acteurs et de l'actualité des dispositifs de prévention, tant en France qu'à l'étranger.

Fruit du regard croisé d'un commissaire de police et d'un professionnel de la politique de la ville, cet ouvrage est le premier exclusivement consacré à ce sujet en France. Il apporte un éclairage complet et actualisé de la prévention de la délinquance, faisant la part belle aux formules qui marchent et aux « bonnes pratiques » de terrain.

Les différents acteurs concernés à titre principal ou secondaire par les questions de prévention y trouveront les repères dont ils ont besoin pour restituer leur pratique professionnelle dans un cadre et un jeu d'acteurs évolutifs et d'une grande complexité. Cet ouvrage apportera également aux étudiants et à un public plus large les clés de compréhension d'une politique publique au cœur des enjeux de la sécurité et de la cohésion sociale.

Une première partie apporte les éléments de définition de la prévention de la délinquance, en présente les principaux modèles, retrace les différentes étapes de sa mise en place et de son développement en France depuis 1945. Exposer les différentes approches théoriques, définir les concepts placés sous le vocable de prévention de la délinquance afin de circonscrire l'objet même de l'ouvrage et d'éclairer le lecteur est le préalable dont se sont acquittés les auteurs. Tandis que certains, à l'instar du criminologue canadien Maurice CUSSON définissent très étroitement le champ de la prévention, pour d'autres, très pragmatiques, seuls les résultats comptent, des chiffres en baisse de la délinquance faisant entrer de plain pied dans le domaine de la prévention des actions en apparence fort éloignées de ses préceptes.

L'approche française issue du Rapport rendu en 1981 par la Commission des Maires sur la sécurité présidée par Gilbert Bonnemaison s'attache à intervenir sur les causes profondes du phénomène délinquant pour éviter celui-ci. Plus ou moins ciblées, les interventions visent, directement ou indirectement, à influer sur la personnalité et les conditions de vie des individus afin de réduire les facteurs sociaux prédisposant à la délinquance. Au sein de cette démarche de prévention dite sociale, une distinction est opérée entre la prévention communautaire s'adressant de façon générale à des groupes au sein d'un quartier ou d'une ville et

la prévention développementale qui cible ses actions sur l'individu et sa famille.

Venue du monde anglo-saxon, la prévention situationnelle considère que le délinquant analyse froidement une situation, qu'il pèse le pour et le contre, et se détermine en fonction de l'effort à fournir, des dangers encourus et des bénéfices escomptés. Elle ne s'intéresse pas directement au délinquant mais à l'environnement ou à l'objet du délit, à la cible. Malgré son côté très pragmatique ce modèle préventif s'appuie sur de solides fondements théoriques dont les plus célèbres sont la théorie de l'espace défendable d'Oscar Newman et celle de « la vitre brisée » de Wilson et Kelling. .

Ces apports conceptuels sont complétés par une présentation historique de la prévention de la délinguance en France qui met en perspective les différentes phases qui se sont succédé depuis 1945. Après une période de quasi monopole par la prévention spécialisée, les lois de décentralisation vont entraîner une progressive prise de pouvoir des maires sur le champ de la prévention de la délinquance. Ce passage de la prévention de la sphère professionnelle à la sphère politique va lui faire perdre sa spécificité. Subissant tout d'abord l'attraction de la politique du développement social urbain, la prévention de la délinquance va s'y trouver progressivement absorbée. Puis à la faveur d'un rapprochement avec le champ de la sécurité provoqué par la contractualisation locale sur la sécurité et la mise en œuvre de la police de proximité, la prévention va se constituer progressivement en politique publique autonome mais faisant partie du concept de sécurité globale.

Une deuxième partie traite des orientations et des moyens des politiques de prévention.

Alors que les premiers programmes d'action conduits dans les années 80 relevaient maioritairement d'une prévention sociale générale, à partir du début des années 90, un recentrage progressif est opéré sur les publics en risque de délinquance et de marginalisation. A côté de thèmes « historiques » (prévention de la récidive, prévention des toxicomanies, soutien à la

génération adulte, aide aux victimes et accès au droit, sécurité des lieux sensibles) qui, actualisés et complétés, restent globalement des références à respecter, de nouveaux thèmes émergent. La montée en puissance de la prévention situationnelle ainsi que les actions ciblées sur les publics les plus vulnérables tels que les femmes et mineurs victimes de violences et les enfants et jeunes en situation de décrochage scolaire s'imposent comme de nouvelles priorités de la politique de prévention.

Emblématiques de cette politique, les outils et dispositifs partenariaux locaux donnent lieu à une présentation illustrée (conseils locaux, intercommunaux et départementaux et contrats locaux de sécurité comme au Havre). Créés par la loi du 5 mars 2007, les conseils pour les droits et devoirs des familles ne font pas recette tandis que les contrats locaux de sécurité de nouvelle génération peinent à convaincre les maires.

Cette partie s'achève sur la présentation des principaux outils juridiques et financiers de la prévention de la délinquance. Mise en oeuvre aussi bien par le préfet et le maire que par les forces de l'ordre, la police administrative, qui est à la prévention ce que la police judiciaire est à la répression, y est longuement présentée. L'étude de sûreté et de sécurité publique et le régime juridique de la vidéosurveillance, fers de lance de la prévention situationnelle, ainsi que le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, soutien important aux actions locales, sont également étudiés.

La mise en œuvre de la prévention de la délinquance dépend d'un nombre important d'acteurs publics et privés dont le rôle a été renforcé ou précisé par la loi du 5 mars 2007. L'objet de la troisième partie est de les présenter, depuis les acteurs publics qui en assurent le pilotage local jusqu'aux professionnels de la prévention de la délinquance. Si trois personnages clés, le maire, le préfet et le procureur de la République, admis dans ce premier cercle par la loi de 2007, donnent l'impulsion et jouent un rôle majeur, l'apport déterminant des collectivités territoriales, communes et intercommunalités au

premier rang, mais également départements et régions, est évoqué et illustré d'exemples concrets (villes de Dijon et d'Orléans, conseil général du Val d'Oise...).

Parmi les acteurs publics de proximité, la montée en puissance de la police et de la gendarmerie, de plus en plus sollicitées pour la mise en œuvre de la prévention sociale (travailleurs sociaux en commissariat, brigades de prévention de la délinquance juvénile, centres de loisirs des jeunes...) et de la prévention situationnelle (vidéosurveillance, urbanisme et sécurité...), le rôle croissant des polices municipales, la part prise par les acteurs judiciaires sont développées. En dehors des actions qu'ils mènent pour leur propre compte, tous ces acteurs comptent parmi les partenaires essentiels des communes au sein des conseils locaux et des contrats locaux de sécurité.

Parmi les acteurs privés, la sécurité privée, naguère décriée et tenue en suspicion a vu sa place reconnue dans la coproduction de sécurité et les pouvoirs publics n'hésitent plus à la solliciter après lui avoir ouvert des marchés (vidéosurveillance, sécurité aéroportuaire...)

Les chambres de commerce et d'industrie et la grande distribution apportent également leur contribution. Partenaire majeur des collectivités territoriales dans la mise en œuvre concrète des actions de prévention, le secteur associatif présente également une grande diversité d'acteurs.

Du fait pour une large part d'une spécificité historique et culturelle française et de réserves de la part des élus, l'implication des habitants dans les politiques de prévention reste encore largement sur le mode incantatoire, ce en dépit de quelques initiatives citoyennes intéressantes.

Enfin, un certain nombre de professionnels contribuent par leur action ou leurs conseils à faire vivre la prévention de la délinquance sur le terrain. Ils inspirent les politiques partenariales locales, assurent leur mise en œuvre opérationnelle ou spécialisée, les animent et les coordonnent ...

Né après le deuxième conflit mondial, l'éducateur de la prévention spécialisée est l'archétype du professionnel de la prévention, mais il doit à présent intervenir dans un nouveau cadre partenarial et en lien avec de nouveaux acteurs de proximité (agents de médiation, correspondants de nuit...) qui progressivement se sont professionnalisés et avec lesquels il doit se coordonner.

Auprès des élus, une nouvelle génération de professionnels titulaires de diplômes spécialisés est chargée de la coordination des politiques locales de prévention et de sécurité. En appui sur des services municipaux dédiés, leur professionnalisme garantit aux maires compétences et autonomie de décision. Ces nouveaux professionnels souvent cofinancés par l'Etat ont réduit auprès des élus l'influence des cabinets d'audit et de conseil auxquels la contractualisation locale sur la sécurité avait offert de juteux marchés et qui se tournent à présent vers de nouveaux marchés comme celui de la vidéoprotection

Une quatrième partie s'attache à cerner la prévention dans sa mise en œuvre concrète :

- dans des actions-phares mises en œuvre par les différents ministères impliqués dans la politique de prévention au titre des priorités historiques de la prévention: les opérations « ville vie vacances », l'aide aux victimes en urgence, les travailleurs sociaux en commissariats et gendarmeries, les maisons de la justice et du droit, les stages de citoyenneté et TIG citoyens, la prévention de la toxicomanie...
- dans un certain nombre de lieux et d'espaces sensibles: habitat (exemples de Toulouse et Brest), écoles, transports (agglomération lilloise...), stades et équipements sportifs...

 Dans la rue et sur la route, une présentation parallèle tend à mettre en évidence les traits communs et rapprochements qui s'opèrent entre deux types de prévention, l'une sous la maîtrise d'ouvrage des maires (avec un zoom sur la vidéoprotection à Lyon et la médiation comme à

Angoulême), l'autre sous la responsabilité de l'Etat (prévention et sécurité routières).

Enfin, une cinquième partie très étoffée ouvre l'horizon de la prévention de la délinquance sur l'Europe et le monde ainsi que sur les importants aspects internationaux et européens.

En premier lieu, une présentation historique et synthétique des politiques mises en œuvre dans les pays voisins de la France est complétée par un « zoom » sur leurs aspects les plus significatifs (vidéosurveillance pour le Royaume Uni, partenariat public privé pour les Pays-Bas, prévention des violences faites aux femmes en Espagne, mise en oeuvre de plans stratégiques de sécurité et de prévention en Belgique).

Dans le reste du monde, l'Amérique du Nord a également été pionnière. Aux Etats-Unis, dès les années 70, ont été théorisés et mis en pratique la prévention situationnelle, l'espace défendable, la prévention par la conception urbaine et architecturale (crime prévention through environmental design, CEPTED). De son côté, dès les années 80, le Canada a développé des approches originales articulant prévention situationnelle et prévention sociale, comme à Montréal.

Mais grâce aux rencontres entre villes, aux actions de capitalisation et de diffusion de « bonnes pratiques » organisés ou favorisés par les réseaux, de nombreux pays confrontés à la délinquance et à la violence se sont inspirés des modèles préventifs existants. Dans le domaine de la prévention de la délinquance, la mondialisation est à l'œuvre, puisque en 2006, quelque 37 pays du monde, sur tous les continents s'étaient dotés de politiques et de stratégies de prévention.

Soucieux de l'accès au droit de populations déshéritées, souvent d'origine indienne, plusieurs pays d'Amérique latine ont adapté le concept de la maison de justice.

En Australie, malgré l'absence d'impulsion ferme assurée au niveau de l'Etat fédéral et les

changements fréquents de priorités stratégiques, les gouvernements locaux ont mis en place des pratiques innovantes. En Afrique du Sud, après 1994, à la demande expresse de Nelson Mandela, une des priorités du gouvernement post-Apartheid a été la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le crime impliquant les gouvernements provinciaux et locaux et la société civile.

En Europe, le mérite revient au Conseil de l'Europe d'avoir abordé les questions de prévention de la délinquance dans la charte urbaine européenne adoptée en 1992. C'est également sous l'égide du Conseil de l'Europe qu'au milieu des années 90, le comité européen de normalisation a engagé une démarche tendant à normaliser la prévention de la malveillance par l'urbanisme et la conception des bâtiments.

Dans l'Union européenne, le traité d'Amsterdam (1997), entré en vigueur en mai 1999, assure la prise en compte de la prévention de la criminalité, et non de la seule criminalité organisée, parmi les politiques de l'Union européenne concourant « à offrir aux citoyens un niveau élevé de protection dans un espace de liberté, de sécurité et de justice ». Créé en 2001 à l'initiative de la France, le Réseau européen de prévention de la criminalité s'efforce, malgré des imperfections et des moyens limités, d'assurer la diffusion des bonnes pratiques. C'est grâce à son action et à celle des autres réseaux qui se structurent et s'étoffent progressivement au niveau européen (ex : Forum européen pour la sécurité urbaine) et des Nations Unies (ONU Habitat, Centre international pour la prévention de la criminalité...) ou avec leur soutien, que la prévention de la délinquance se diffuse progressivement.

* * *

L'ouvrage est disponible au CRPV Guyane secretariat.crpvguyane@gmail.com

ANNEXE 3

Eléments d'évaluation du séminaire

		plutôt non	non	plutôt oui	oui
Org	anisation et clarté				
	L'organisation vous a-t-elle convenue (repas, rythme)?			30,00%	70,00%
	Le contenu de la pochette participant vous a-t-il convenu?			44,00%	56,00%
a t	hématique du séminaire et des ateliers				
	Le contenu de ce séminaire vous a-t-il intéressé?			47,00%	53,00%
	Le thème est-il une priorité pour votre structure?		12,00%	36,00%	52,00%
	Êtes-vous satisfait de l'atelier auquel vous avez participé?		29,00%	29,00%	42,00%

Pensez-vous qu'il faudrait donner une suite à ce séminaire? Si oui laquelle?

- mutualisation des réflexions, des expériences
- établir un annuaire « réseau d'acteurs Antilles Guyane » à envoyer à l'ensemble des participants
- réunion coordinateurs CLSPD avec comme ordre du jour les 3 thématiques des ateliers (débriefing et perspectives)
- groupes de travail thématiques pour sortir du cloisonnement
- recentrer sur la Guyane
- cibler les partenaires, les objectifs, et les rendre opérationnels par groupes de travail
- séminaire doit aboutir à un programme d'action pour chaque commune
- mise en place de formations plus approfondies

Quels sont selon vous les points forts du séminaire?

- visites de terrain pour les invités
- qualité des intervenants
- informations fournies sur les méthodes et exemples
- organisation/ articulation des interventions
- point que la vidéoprotection
- rencontre d'acteurs qui ne se connaissaient pas auparavant, émergence de réalités pas toujours connues
- état des lieux gendarmerie/police : très bonne visualisation du contexte





Quels sont selon vous les aspects à améliorer?

- ouvrir le séminaire au grand public
- décentrer les débats au contexte guyanais pour élargir aux Antilles
- ateliers : présence d'un modérateur « neutre » qui recadre les débats et évite les envolées idéologiques en restant cadrés sur les questions posées à l'ordre du jour.
- réduire le nombre de participants par ateliers pour faciliter les échanges
- utilisation de PowerPoint pour tous les participants
- animation des ateliers, manque de clarté
- participations des grandes institutions : Conseil Général, Éducation nationale
- neutralité des animateurs
- ateliers trop courts
- donner des réponses concrètes
- proposer un atelier sur les violences intrafamiliales
- participation de plus d'1 personne par association dans les ateliers
- faire en sorte que tous les participants puissent participer à tous les ateliers

Remarques, suggestions et précisions complémentaires

- absence des élus et de certaines grandes institutions (Conseil Général)
- identification et repérage des participants (badges) pour mieux développer le partenariat
- manque de document règlementaires dans le dossier participant
- faire connaître les publications sur cette thématique à tous les acteurs
- séminaire sur plus de 2 jours